



**GUIDE DE L'APPRENTISSAGE
EN ENTREPRISE DE TRAVAUX AGRICOLES & RURAUX**

Madame, Monsieur, Cher collègue,

Mettons de côté un instant la dernière réforme en cours, le sujet est traité plus loin... De tout temps, ou presque, les professionnels ont formé des jeunes apprentis à leur métier. C'est en effet, la solution qui, depuis le Moyen-âge a été la plus efficace pour transmettre les savoir-faire et savoir-être et concourir à la formation en l'adaptant aux besoins et à la culture de son entreprise. C'est aussi un moyen de répondre aux difficultés de recrutement dans les métiers en tension, comme ceux de nos entreprises.

Or, c'est dans l'enseignement agricole que les chiffres de l'insertion sont les plus impressionnants : 86 % des jeunes apprentis diplômés trouvent un emploi à l'issue de leur formation (70 % pour l'ensemble des secteurs). L'apprentissage agricole a presque doublé en 20 ans : 1 jeune sur 3 est apprenti, et on compte 34 207 jeunes en apprentissage dont 10 531 dans l'enseignement supérieur.

Recruter un apprenti offre de nombreux avantages, que ce soit dans une TPE ou une structure plus importante.

Aussi, c'est pour vous aider à faire de l'apprentissage un levier de développement pour votre entreprise, que nous avons souhaité éditer ce guide. Il a pour objectif de présenter les particularités de ce contrat de travail tout en faisant le point sur les aides, le cadre de la formation, les évolutions législatives... Il donne également les clefs pour une intégration réussie.

L'enseignement agricole répond désormais aux ambitions professionnelles d'un public très large. Seuls 10 % des jeunes sont issus



du monde agricole (enfants d'agriculteurs ou de salariés agricoles). C'est pour nous, Entrepreneurs des territoires, une vraie chance : l'apport d'autres cultures socio-professionnelles, l'intégration de jeunes motivés par un choix de vie tant professionnelle que personnelle, une relation différente aux clients, etc.

C'est pourquoi la participation aux actions favorisant une orientation choisie et volontaire des jeunes de tous horizons vers les métiers des entreprises de travaux agricoles et ruraux est à poursuivre. Pour en savoir plus sur les actions menées et y participer, retrouvez-nous sur www.fnedt.org/metiers ou contactez votre syndicat local.

De même, la présence de professionnels, représentants de la branche professionnelle, au sein des conseils de perfectionnement des CFA permet de réduire l'écart entre les enseignements et les besoins du terrain.

Ainsi, les branches participent à la rénovation des diplômes et peuvent créer des certifications professionnelles, adaptées aux spécificités de leurs métiers : C'est le cas du titre de CT ETA, Conducteur de travaux en ETA (enregistré au niveau 3 (niveau BTS) au RNCP en 2017). Nous sommes très satisfaits de le voir désormais se développer en apprentissage.

Vous souhaitant une agréable consultation et espérant vous compter parmi les promoteurs de nos métiers, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher Collègue, en l'assurance de mes cordiales salutations.

Gérard Napias
Président de la FNEDT

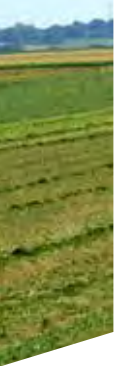




SOMMAIRE



INTRODUCTION	6
REPÈRE : PARCOURS DE L'ENSEIGNEMENT INITIAL	8
LE RECRUTEMENT D'UN APPRENTI	9
LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE	19
LES MODALITÉS DE L'ALTERNANCE	21
LE TEMPS DE TRAVAIL DES APPRENTIS MINEURS	22
MOBILITÉ, RÉFORME 2018	23
LA RÉMUNÉRATION	24
LA RUPTURE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE	29
SÉCURITÉ ET PRÉVENTION	33
OUTILS	38
QUESTIONS FRÉQUENTES	38
LES TEXTES CADRES	39
LES CAPACITÉS PROFESSIONNELLES LIÉES AUX DIPLÔMES & TITRES	40
MODÈLE DE DÉCLARATION DE DÉROGATION AUX TRAVAUX RÉGLEMENTÉS	46
EXEMPLE DE DUER TRAVAUX AGRICOLES ET RURAUX	52
LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION	56
LIENS UTILES	70



INTRODUCTION

Du CAP au diplôme d'ingénieur, en passant par le BTS ou le bac professionnel, l'apprentissage est proposé à tous les niveaux de formation. L'apprenti est un salarié progressivement productif qui apprend son métier en alternant temps d'enseignements en CFA et périodes en entreprise. Cette formation d'une durée de 6 mois à 3 ans est sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle.

Grâce à sa présence dans l'entreprise, le jeune apprend en se confrontant aux réalités professionnelles et met en pratique ce qu'il apprend au CFA, encadré par son maître d'apprentissage qui l'aide à acquérir savoir-faire et savoir-être, comme la culture et les spécificités de la structure. Il est ainsi immédiatement opérationnel une fois diplômé.

Véritable solution face au chômage structurel des jeunes l'apprentissage est aussi un réel moyen de répondre aux difficultés de recrutement dans les métiers en tension.

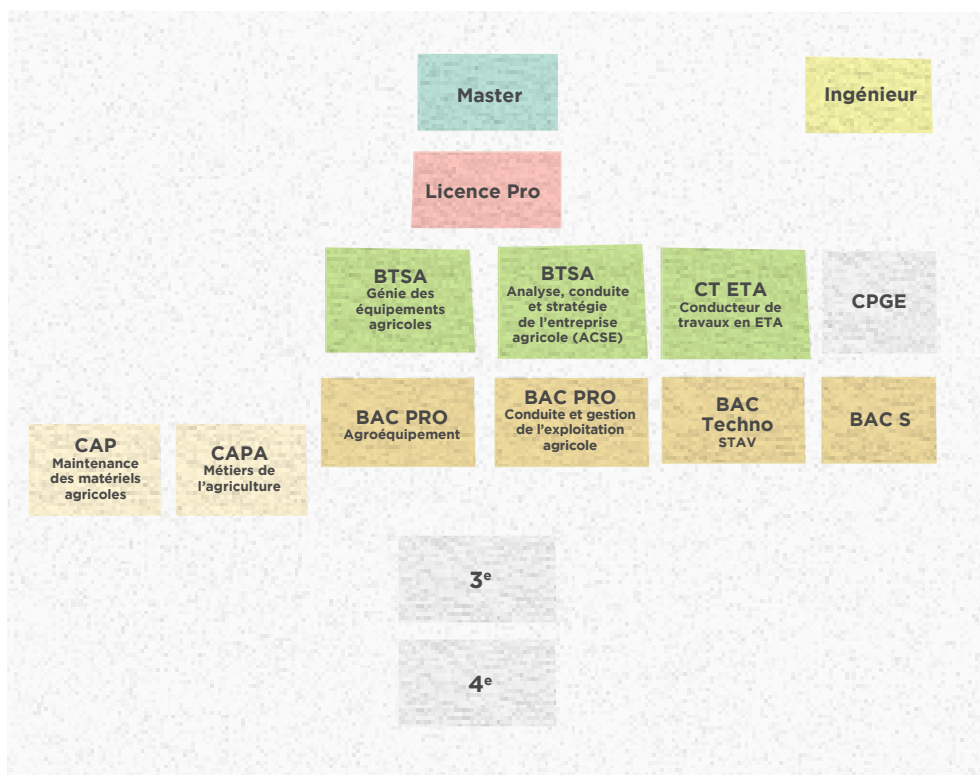
Ce mode de transmission commence à s'organiser au Moyen Âge. L'apprentissage est ensuite supprimé à la révolution française pour réapparaître discrètement au milieu du XIX^e siècle et finalement être réinstitutionnalisé au lendemain de la 1^{re} guerre mondiale. De nombreuses réformes plus ou moins structurantes seront menées pour encadrer ou redéfinir les rôles des différents acteurs depuis... On notera successivement la création de la taxe d'apprentissage (1925), le rôle central des chambres consulaires (fin des années 30), l'ouverture de l'apprentissage du CAP à l'ingénieur (1987), l'implication grandissante des branches professionnelles (début des années 90), les compétences des conseils régionaux, premiers contributeurs à l'apprentissage (années 2000).

La réforme de l'apprentissage de 2018, dont l'application prend effet à partir du 1er janvier 2019, revoit profondément son organisation et ses financements : le rôle des branches professionnelles et des nouveaux OPCO est accru tant dans la gestion que dans les contenus de formation, la relation contractuelle est assouplie pour se rapprocher des dispositions générales du code du travail, les régions se voient déchargées de leurs rôles de financeurs de l'apprentissage (aides aux entreprises et aux jeunes, équipement des CFA, etc.) au profit de France compétences, nouvel établissement public.



REPÈRE : PARCOURS DE L'ENSEIGNEMENT INITIAL

Les métiers des entreprises de travaux agricoles et ruraux s'exercent à l'issue de formations agricoles ou non qui couvrent les champs de compétences de l'agronomie, la mécanique agricole, la gestion, l'électronique, etc.



LE RECRUTEMENT D'UN APPRENTI

LES BÉNÉFICES

Recruter un apprenti présente des avantages non négligeables pour l'entreprise.

Un renfort en réponse à vos besoins...

Contrairement à un stagiaire, l'apprenti est un salarié de l'entreprise à part entière. Vous le recrutez d'abord pour répondre aux besoins de l'entreprise, et lui confier des tâches qui progresseront en complexité et en autonomie.

... formé aux spécificités de votre entreprise...

L'apprenti découvre le métier par le biais des spécificités de l'activité de votre entreprise, de ses savoir-faire et méthodes, de sa culture. C'est donc aussi un bon moyen de recruter un jeune salarié, au fait de vos attentes, et bien intégré.

... à un coût modéré

La rémunération de l'apprenti est un pourcentage du SMIC, calculé en fonction de son âge et de son niveau de formation. Une aide financière unique de l'État est également accordée à l'employeur sous certaines conditions, comme des aides spécifiques ou exonérations de charges.





Une mission d'encadrement stimulante

Transmettre un métier, c'est aussi transmettre une passion et la partager avec un plus jeune qui démarre. C'est prendre du recul sur ses propres savoirs en prenant le temps de mettre les mots, de décomposer les gestes. C'est également participer à la progression et à l'épanouissement d'un jeune professionnel. Et souvent, pour le salarié qui se voit confier la mission de maître d'apprentissage, c'est prendre de nouvelles responsabilités, renouveler son implication dans l'entreprise.

Cf. Le rôle du maître d'apprentissage

L'échange intergénérationnel

Le jeune ayant fait le choix de l'apprentissage est impatient de mettre en pratique les nouvelles connaissances acquises au CFA. Son statut de salarié, donc rémunéré, est une motivation supplémentaire. Son dynamisme est souvent très apprécié dans les équipes matures.

D'autant que le jeune apprenti apporte lui aussi un peu de sa culture (numérique, populaire, etc.) mais transmet également les informations sur les dernières évolutions du métier découvertes en cours. Il est ainsi un porteur de transfert de technologies non négligeable.

Un réseau élargi

Faire entrer un jeune en apprentissage dans l'entreprise, c'est encore s'ouvrir à de nouveaux réseaux. Le jeune formé par vos soins, devient un véritable ambassadeur de vos savoir-faire et expertises. Il les portera au sein de l'entourage familial qui peut être apporteur d'affaires, ainsi qu'au CFA, véritable repère pour le secteur (fournisseurs, acteurs de l'innovation, collectivités, etc.).

Soutenir la filière/branche

Participer à la formation d'un jeune c'est participer au développement de toute la filière et en particulier de la branche. Cela permet de consolider et d'enrichir le système éducatif, d'échanger avec les pédagogues de la profession, favoriser la proximité entre les enseignements et les évolutions des activités pour une meilleure adéquation.

DÉFINITIONS



Apprenti

Un apprenti est un jeune, de 16 à 29 ans*, qui a fait le choix de préparer un diplôme ou un titre à finalité professionnelle en passant plus de temps en entreprise et en accumulant davantage d'expérience professionnelle, dans un rythme plus soutenu et avec moins de vacances que dans la voie scolaire.

L'âge d'entrée en apprentissage est au minimum de 16 ans* et est porté jusqu'à 29 ans révolus.

L'apprenti est un salarié, sous contrat d'apprentissage avec une entreprise dans laquelle il reçoit une formation pratique en lien avec les enseignements plus théoriques reçus au Centre de formation d'apprentis (CFA).

L'apprenti perçoit un salaire correspondant à un pourcentage du SMIC selon son âge et l'année de formation.

Cf. La rémunération

Son activité est organisée selon le principe de l'alternance.

Cf. Les modalités de l'alternance

Même s'il a le statut de salarié, il n'entre pas dans le compte des effectifs de l'entreprise pour le calcul des seuils sociaux notamment. L'âge d'entrée en apprentissage est au minimum de 15 ans et est porté jusqu'à 29 ans.

La limite d'âge n'est cependant pas applicable pour les travailleurs handicapés ainsi que pour les porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprise subordonnée à l'obtention d'un diplôme.

Le Centre de formation d'apprentis (CFA)

Le centre de formation d'apprentis (CFA) est un établissement de formation initiale, placé auprès de différents organismes gestionnaires publics (EPLEFPA, académies) ou privés (MFR, UNREP, CNEAP ou chambres consulaires, entreprises).

Il dispense des formations professionnelles diplômantes relevant du ministère de l'Agriculture, de l'Éducation nationale ou de l'Enseignement supérieur, du CAP au diplôme d'ingénieur.

* Abaisé à 15 ans si le jeune a atteint cet âge entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile, et qu'il a terminé son année de classe de 3^e.



Chaque CFA publie les informations et indicateurs relatifs aux apprentis et enseignements :

- taux d'obtention des diplômes et titres professionnels
- taux de poursuite en étude
- taux d'interruption en cours de formation
- taux d'insertion professionnelle
- taux de rupture des contrats d'apprentissage
- valeur ajoutée du centre de formation

Tous les CFA instituent un conseil de perfectionnement qui est composé notamment de représentants des organisations professionnelles. Il est saisi sur les questions liées à l'organisation, le fonctionnement, la préparation et le perfectionnement pédagogique des formateurs, permettant des échanges réguliers sur les besoins de la profession.

Le CFA délivre le **livret d'apprentissage** ainsi que le **document de liaison** et la **fiche navette**.



Le livret d'apprentissage

permet au CFA et à l'entreprise de fixer les objectifs de l'apprenti. Il servira à l'évaluation conjointe de la progression du jeune.



Le document de liaison

est le « cahier des charges » des compétences professionnelles à acquérir. Bon outil de gestion de ressources humaines, il va notamment aider le maître d'apprentissage à définir les tâches à confier, suivre le degré d'autonomie et la progression dans l'acquisition des compétences. Pour le CFA, ce document sert, entre autres, à adapter les enseignements pour les adapter à l'expérience faite en entreprise, d'éléments d'évaluation pour le Contrôle en cours de formation.



La fiche navette Entreprise-CFA

est renseignée par l'apprenti avec l'aide son maître d'apprentissage. Il y inscrit ses observations, éléments de recherche, etc. Elle est consultée par le formateur au CFA pour enrichir les échanges en cours.

La prépa apprentissage

Pour aider certains jeunes à réussir leur entrée dans l'apprentissage et donc dans le monde professionnel, un « sas » préparatoire est créé en 2019. De quelques jours à plusieurs mois, cet accompagnement personnalisé permettra aux futurs apprentis de :

- Consolider les compétences de base qui peuvent être insuffisantes pour bien se lancer ;
- Conforter les compétences relationnelles et le savoir être professionnel pour réussir à signer un contrat et s'intégrer au mieux dans le monde professionnel ;
- Mûrir un projet professionnel pour prévenir la rupture du contrat d'apprentissage qui survient parfois durant les premières semaines.

COMMENT RECRUTER UN APPRENTI ?



Un apprenti est un salarié de l'entreprise. Mais son profil particulier – nécessairement de débutant sur ses missions et en formation – implique une évaluation différente de celle d'un salarié expérimenté.

Les entreprises de travaux agricoles et ruraux proposent une grande diversité de services, pour des clients aux typologies très différentes : agriculteurs, coopératives, collectivités, industriels, etc. L'organisation et les activités des ETA varient donc d'un bassin à un autre. Aussi, certaines ETA sont organisées sur des rythmes semestriels, avec des temps d'atelier très importants, contrairement à d'autres, aux activités très diversifiées, mêlant soutien aux cultures et à l'élevage, négoce, travaux ruraux à tendance forestière ou travaux publics.

Les compétences nécessaires sont différentes selon le type d'entreprise ! Grande polyvalence ou expertise technique, agronomie ou mécanique agricole... à chaque besoin, sa formation.



L'offre de l'enseignement agricole est riche, deux spécialités répondent particulièrement aux besoins de compétences des entreprises de travaux agricoles et ruraux : l'agroéquipement et les métiers de l'entreprise agricole.

Les référentiels des principaux diplômes sont disponibles en annexe pour aider à définir vos besoins.

Préparer une fiche de poste



La fiche de poste permet de s'assurer de bien cibler la recherche, et l'adéquation entre les besoins de l'entreprise et les compétences acquises dans le cadre de la formation en apprentissage. Elle pourra aussi servir de trame à l'entretien pour expliquer les tâches qui seront confiées et leur articulation avec le reste de l'activité.

Cf. Outils - Les capacités professionnelles liées aux diplômes

Trouver les bons candidats



Le CFA est un interlocuteur incontournable. Il saura vous guider dans votre recherche et vous proposer des profils qui correspondent aux besoins de votre entreprise et aux équilibres de l'équipe. Un service dédié aux relations école-entreprises peut vous accompagner dans toutes vos démarches.

Les établissements sont généralement inscrits dans un bassin d'activités cohérentes. Le plus simple est donc de rester en proximité, garantissant celle du jeune pas toujours très mobile.

Les développeurs de l'apprentissage sont aussi disponibles en CFA, missions locales, maisons de l'emploi, chambres d'agriculture ou en groupements socio-professionnels. Ils ont pour rôle d'accompagner les entreprises et les jeunes qui souhaiteraient conclure un contrat d'apprentissage ou recevoir des informations. Les stages de découverte de l'entreprise au collège offrent une première prise de contact avec des jeunes intéressés par vos métiers. Ces temps peuvent constituer une étape de pré-recrutement.

Vous pouvez également consulter les profils de candidats et/ou déposer des offres de recrutement en apprentissage sur des sites généralistes tels que www.pole-emploi.fr ou spécialisés :

- www.aneфа-emploi.org
- www.apecita.com
- www.aprodema.org
- www.monstageenligne.fr
- www.fnedt.org

L'entretien de recrutement

L'apprenti est par nature débutant dans ses fonctions. Cependant, les profils sont très différents selon que le jeune est issu ou non du monde agricole. Certains auront déjà des expériences mais aussi des réflexes à déconstruire, tandis que d'autres plus « en découverte » auront une motivation et un recul différents. Outre de premières expériences dans le cadre d'un précédent cursus de la voie professionnelle, il peut avoir acquis des compétences dans le cadre de jobs d'été, de stages, d'engagements divers.

Une part importante de jeunes qui font le choix du secteur agricole, a découvert ces métiers en famille / dans le cadre de leur orientation.

Il sera cependant nécessaire de s'assurer que le jeune a conscience des spécificités du métier :



Travail en plein air et par tous les temps



Sens des responsabilités et de l'autonomie



Rôle de protection de l'environnement



Nécessité à suivre les évolutions technologiques



Importance des enjeux de sécurité individuelle et collective

Etc.

L'entretien de recrutement permet d'évaluer la motivation du candidat, d'en savoir plus sur ses choix d'orientation, sa compréhension des missions qui lui seront confiées, et ses projets professionnels.

C'est aussi un temps pour transmettre les éléments d'organisation – temps de travail, déplacements, questions de sécurité, rémunération, etc. – et de culture de l'entreprise.

Des métiers au féminin !

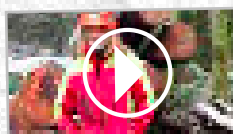
On oublie trop souvent que les entreprises de travaux agricoles et forestiers ont particulièrement à gagner à recruter des femmes ! Au-delà des fonctions administratives et commerciales, de plus en plus de femmes intègrent les ETA en tant que conductrices de travaux, conductrices d'engins agricoles, responsables qualité, sécurité, environnement, etc. Dans ces métiers, elles font preuve de plus de volonté et de motivation. Souvent qualifiées de rigoureuses et autonomes, elles sont également un atout dans une équipe très masculine ; sans compter la perception très positive des clients...

Découvrez la série de portraits

Travaux agricoles, ruraux et forestiers : Des métiers au féminin



Bande-annonce



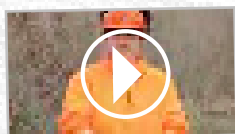
Coraline



Sylvie



Cassandra



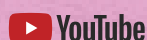
Angélique



Futures gestionnaires
forestières



Scannez et visionnez



LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE



Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail particulier, formalisé par un formulaire cerfa (FA13 ou 10103*06) que l'on peut télécharger ou rédiger en ligne*. Il doit être enregistré au plus tard dans les cinq jours qui suivent le début de son exécution :

- Jusqu'au 31 décembre 2019, auprès de la chambre consulaire
- À partir du 1^{er} janvier 2020, dépôt auprès de l'OPCO.

Il peut être conclu pour une durée déterminée par la formation (de 6 mois à 3 ans selon le diplôme ou titre à finalité professionnelle préparé).

Le contrat débute par une période d'essai de 45 jours non renouvelable pendant laquelle il peut être rompu à l'initiative de l'employeur comme de l'apprenti.

Cf. La rupture du contrat d'apprentissage

Le contrat est signé entre l'employeur et le salarié apprenti (ainsi que par son représentant légal s'il est mineur), et doit être visé par le directeur du CFA, attestant ainsi de l'inscription à la formation, avant enregistrement (ou dépôt à compter du 01/01/2020).

Établi en 3 exemplaires, ce contrat précisera :

- les informations concernant l'employeur et l'apprenti,
- les informations relatives au(x) maître(s) d'apprentissage,
- la date d'embauche et la durée du contrat,
- le diplôme ou le titre préparé,
- la rémunération pour chaque période,
- l'exposition à des risques et le travail sur des machines dangereuses,
- les éléments cadres de la formation visés par le CFA.

Pour l'embauche d'un jeune qui serait un descendant, le contrat d'apprentissage est remplacé par une déclaration souscrite par l'employeur. Celle-ci engage aux mêmes droits et obligations. Une partie du salaire versé sera viré à un compte ouvert à cet effet au nom de l'apprenti (articles L6222-5 et L. 6224-6 du code du travail).

* www.alternance.emploi.gouv.fr ou www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_10103.do et www.service-public.fr



LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Un maître d'apprentissage doit être désigné dès la signature du contrat (voire une équipe tutorale).

Référent professionnel du jeune, expérimenté sur les fonctions et missions en relation avec la formation suivie par l'apprenti, il est responsable de la formation pratique reçue dans l'entreprise.

LE RÔLE DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE



Véritable « parrain » professionnel, le maître d'apprentissage accueille et accompagne le jeune dans la découverte de son métier, participe à l'acquisition des compétences en binôme avec le formateur de l'établissement.

Son rôle est donc d'encadrer l'apprenti, suivre son activité, afin de l'évaluer et dresser des bilans réguliers en lien avec le centre de formation d'apprentis (CFA).

À ce titre, le maître d'apprentissage aura notamment pour mission :

- ✓ Connaître et appliquer la réglementation du travail concernant l'apprentissage
- ✓ Préparer l'arrivée de l'apprenti pour lui permettre une bonne intégration dans l'entreprise
- ✓ Organiser le temps du salarié apprenti
- ✓ Veiller à lui faire découvrir un large éventail des missions attendues pour son métier, en lien avec le référentiel de la formation suivie
- ✓ Être vigilant au respect des règles de santé et sécurité, dont le port des EPI
- ✓ Adapter sa pédagogie dans la transmission de ses savoir-faire
- ✓ Se rendre disponible pour la soutenance de projet ou mémoire





Les retours d'expérience sont extrêmement positifs. En effet, encadrer un jeune qui fait ses premiers pas dans la vie professionnelle qu'il s'est choisie donne un sens supplémentaire à son action. C'est aussi un temps de prise de recul sur ses savoir-faire, de revisiter des acquis devenus quasi automatiques pour bien les transmettre. Mais c'est aussi s'inscrire différemment dans la vie de l'entreprise, prendre de nouvelles responsabilités, la redécouvrir pour présenter son organisation, l'articulation des différents métiers qui la composent.

CONDITIONS POUR ÊTRE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE



Au-delà d'un goût pour la transmission des savoir-faire et des qualités managériales, le maître d'apprentissage doit être majeur et* :

- Être titulaire d'un titre ou diplôme au moins équivalent à celui préparé par le jeune
- Justifier d'au moins 1 an d'expérience en lien avec la formation

Ou

- Justifier de ses compétences et d'au moins 2 ans d'expérience dans le domaine visé

Le maître d'apprentissage peut être le chef d'entreprise ou un salarié. Un maître d'apprentissage peut encadrer jusqu'à 2 apprentis et 1 redoublant.

LA FORMATION DES MAÎTRES D'APPRENTISSAGE



Le maître d'apprentissage peut suivre en amont une formation à cette mission d'encadrement particulière.

Les formations « Maître d'apprentissage » sont généralement dispensées par les chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie et Chambre d'agriculture). Leur durée varie entre 2 et 20 jours selon le niveau (débutant ou expert) et l'objectif (formation simple, délivrance d'une certification ou d'un titre). Vos financeurs de la formation continue sont des interlocuteurs privilégiés :

- L'OPCA FAFSEA qui devient l'OPCO OCAPIAT, pour les chefs d'entreprises salariés et autres salariés ;
- Vivéa, pour les chefs d'entreprise non-salariés.

* À défaut d'un accord collectif ou de branche (décret 2018-1138).

LES MODALITÉS DE L'ALTERNANCE

L'organisation de l'alternance entre les temps au CFA et les temps en entreprise varient selon les établissements et les diplômes. Les pratiques constatées sont les suivantes :

CAPA
Métiers de l'Agriculture
ou Maintenance de matériels agricoles



1 semaine au CFA/ 3 semaines en entreprise
(13 semaines au CFA/39 semaines en entreprise*)

Bac Pro
CGEA - Conduite et gestion de l'exploitation agricole
ou Agroéquipement



2 semaines au CFA/2 semaines en entreprise
(20 semaines au CFA/32 semaines en entreprise*)

BTSA
ACSE - Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole
ou GEA - Génie des équipements agricoles



2 semaines au CFA/2 semaines en entreprise
(20 semaines au CFA/32 semaines en entreprise*)

LE TEMPS DE TRAVAIL DES APPRENTIS MINEURS



De 15 à 16 ans



De 16 à 18 ans

<p>Durée hebdomadaire</p>	<p>35h y compris travaux de nature scolaire</p>	<p>35h y compris travaux de nature scolaire</p>
<p>Repos quotidien par 24 heures</p>	<p>14h consécutives</p>	<p>12h consécutives</p>
<p>Durée quotidienne</p>	<p>7h par jour</p>	<p>8h par jour</p>
<p>Temps de pause</p>	<p>30mn toutes les 4h30</p>	<p>30mn toutes les 4h30</p>
<p>Horaires journaliers</p>	<p>de 6h à 20h</p>	<p>de 6h à 22h</p>
<p>Repos hebdomadaires</p>	<p>Deux jours consécutifs</p>	
<p>Heures supplémentaires</p>	<p>Non</p>	<p>5h par semaine sur dérogation</p>



MOBILITÉ, RÉFORME 2018

Une partie du contrat d'apprentissage peut désormais être exécutée à l'étranger. La durée d'exécution en France doit être au minimum de six mois, et le temps de mobilité ne peut excéder un an.

Pendant la période à l'étranger, l'entreprise ou le centre de formation d'accueil est seul responsable des conditions d'exécution du travail de l'apprenti, notamment ce qui concerne :

- la santé et à la sécurité au travail,
- la rémunération,
- la durée du travail,
- le repos hebdomadaire et aux jours fériés.





Aussi, les apprentis originaires d'un état membre de l'Union européenne effectuant une période de mobilité en France bénéficient des mêmes dispositions.

**MOBILITÉ ÉDUCATIVE EUROPÉENNE
DES JEUNES EN FORMATION**
ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES,
RURAUX ET FORESTIERS

The graphic features a row of logos at the top: the European Union flag, the French Republic emblem, the 'Entrepreneurs des Territoires' logo, and the ANETA logo. Below the logos is a stylized map of Europe. The main text is in bold blue and green. At the bottom is a photograph of several young people in work clothes walking along a path, each carrying a red bag, likely representing apprentices on their way to work or training.

LA RÉMUNÉRATION

La rémunération minimale varie selon l'âge de l'apprenti et l'année du contrat. Elle se calcule en pourcentage du SMIC ou du salaire minimum conventionnel correspondant s'il est plus favorable.

	% du SMIC			
	moins de 18 ans 	de 18 à 20 ans 	de 21 à 25 ans 	26 ans et plus 
1 ^{re} année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2 ^e année	39 %	51 %	61 %*	
3 ^e année	55 %	67 %	78 %*	

* ou du salaire minimum conventionnel, s'il est plus favorable.

Lorsque l'apprenti atteint l'âge de 18 ans, de 21 ans ou de 26 ans, le taux de rémunération change le premier jour du mois qui suit son anniversaire.

Exemple : Apprenti en CAPA né le 15/11/2001
pour un contrat du 05/09/2019 au 31/08/2021

1^{re} année

du 05/09/2019 au 30/11/2019 (17 ans) : 27 % du SMIC

du 01/12/2019 au 04/09/2020 (18 ans) : 43 % du SMIC

2^e année

du 05/09/2020 au 31/08/2021 : 51 % du SMIC

Bon à savoir :

Lorsqu'un contrat d'apprentissage est conclu pour une durée inférieure ou égale à un an pour préparer un diplôme ou un de même niveau que celui précédemment obtenu, lorsque la nouvelle qualification recherchée est en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou du titre précédemment obtenu, une majoration de 15 points est appliquée à la rémunération prévue à l'article D. 6222-26.

Dans ce cas, les jeunes issus d'une voie de formation autre que celle de l'apprentissage sont considérés, en ce qui concerne leur rémunération minimale, comme ayant accompli la durée d'apprentissage pour l'obtention de leur diplôme ou titre.

AIDE UNIQUE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS

L'Aide unique aux employeurs d'apprentis bénéficie aux entreprises de moins de 250 salariés. Elle s'applique aux contrats d'apprentissage visant un titre ou un diplôme de niveau V ou IV (CAP, BP, Bac pro, etc.) conclus à partir du 1^{er} janvier 2019.



Elle est versée chaque mois par l'Agence de services et de paiement (ASP).

EXONÉRATION DE CHARGES SOCIALES

En attente des décrets d'application de l'article L6241-1 et suivants

Entreprises de moins de 11 salariés

Exonération des cotisations suivantes :

- Assurances Sociales Agricoles
- Allocations familiales (PFA)
- Assurance chômage (charges salariales)

Les charges patronales de l'assurance chômage, l'Assurance Garantie des Salaires, AGFF et CAMARCA (retraite complémentaire), la FNAL (aide au logement), le Versement transport, CSG et CRDS, la Contribution solidarité autonomie restent dues.

- FAFSEA (pour les entreprises d'au plus 10 salariés)
- Contribution solidarité autonomie



Entreprises de plus de 11 salariés

Exonération totale des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale, exceptés accidents du travail et maladies professionnelles. Les autres charges sociales, fiscales et parafiscales restent dues.

RÉDUCTION DE TAXE D'APPRENTISSAGE

Les entreprises employant au moins 250 salariés, assujetties à la taxe d'apprentissage, peuvent bénéficier d'une réduction de ladite taxe si elles comptent au moins 5 % d'alternants.

AIDE À L'EMBAUCHE D'UN TRAVAILLEUR HANDICAPÉ EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

L'aide est accordée pour la signature d'un contrat d'apprentissage. Le montant maximum de l'aide est de 3000 €. Son montant est proratisé en fonction de la durée du contrat et à compter du 6^e mois.

Par ailleurs, l'AGEFIPH propose des aides spécifiques, une prime, et des accompagnements tant au moment de l'intégration que pour tout aménagement qui serait nécessaire (de 1 000 € à 7 000 € selon les cas).

POUR L'APPRENTI

Les apprentis peuvent bénéficier d'aides diverses, et dépendantes pour certaines des initiatives régionales. Retenons celles qui lèvent les freins à l'embauche : le logement et la mobilité.



Aides au logement

Au-delà des APL (aide personnalisée au logement) ou des ALS (aide au logement social) versées par la CAF ou la MSA, et des logements du CROUS, les jeunes apprentis peuvent également bénéficier de :

- Loca Pass de l'Action Logement : avance de la caution locative, et garantie des loyers ;
- Foyer jeunes travailleurs : information au CCAS ou à la mairie.



Aides au transport

- Abonnement SNCF apprenti : réservé aux apprentis de moins de 23 ans, il offre de ne payer que le prix de la réservation, ou une réduction de 50 % ;
- Transports en commun : gratuité ou aide financière selon les régions.



Aide au permis de conduire

Une aide de 500 euros être versée aux apprentis afin de les aider à financer leur permis de conduire. Elle est accordée sans conditions de ressources à tous les apprentis d'au moins 18 ans, sans justifier de déplacements dans le cadre du contrat d'apprentissage. La demande de l'apprenti est à transmettre au CFA.



Hébergement et restauration

Des aides peuvent être versées aux apprentis (arrêtés fixant le montant à paraître).





LA RUPTURE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

La rupture d'un contrat reste un échec à éviter. Le taux de 15 à 20 % n'est pas une fatalité.

Hors cas exceptionnels, c'est généralement le résultat d'un conflit que le dialogue aurait pu résoudre.

L'apprenti peut avoir quelques difficultés à s'intégrer, par manque de maturité, de compréhension des rôles de chacun, par rejet d'une autorité hiérarchique, ou plus simplement par écart culturel. Ces freins peuvent être levés par des échanges formels ou informels, le rappel des principes simples qu'en entreprise, chacun a un rôle à jouer et qu'ils sont interdépendants - les différents « maillons de la chaîne » - que les règles sont importantes notamment pour des questions de sécurité, etc.

Le maître d'apprentissage est clé pour ces échanges (et peut y avoir été formé), mais le chef d'entreprise peut intervenir pour plus de solennité.

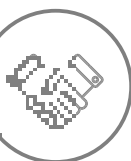
Cf. Formation Maître d'apprentissage

Si la discussion en entreprise ne suffit pas, le CFA doit être informé pour intervenir. Enseignants, développeurs et directeur sont là pour vous soutenir et encadrer le jeune aussi sur cette problématique. Enfin, le médiateur peut être saisi avant d'engager les procédures de rupture définitives.

LE MÉDIATEUR DE L'APPRENTISSAGE

Dans le cadre d'un conflit entre l'employeur et l'apprenti, et afin d'éviter la rupture du contrat d'apprentissage, un médiateur de l'apprentissage peut intervenir. Pour se faire, s'adresser à la chambre consulaire dont dépend l'entreprise. Son assistance est gratuite. Il peut être saisi tant par l'une ou l'autre des parties afin d'instaurer un dialogue constructif et chercher un accord. En revanche, il n'a pas de pouvoir décisionnel.

Par ailleurs, le chef d'établissement et les formateurs de l'apprenti peuvent être de bons interlocuteurs dans le cadre de difficultés avec le jeune.



PENDANT LA PÉRIODE D'ESSAI

Un contrat d'apprentissage, comme tout contrat de travail, débute par une période d'essai pendant laquelle l'employeur comme l'apprenti peuvent, sans devoir le motiver, rompre le contrat.

Cette période d'essai est de 45 jours de présence dans l'entreprise. Sont donc exclus les temps passés au CFA, ainsi que les arrêts de travail pour maladie ou accident. Dans ce cas, aucune indemnité n'est due (à moins qu'elle n'ait été prévue dans le contrat).

La rupture du contrat d'apprentissage doit être notifiée par écrit et transmise sans délai au directeur du CFA ainsi qu'à la chambre consulaire ayant enregistré le contrat (jusqu'au 1^{er} janvier 2020, puis l'OPCO). C'est elle qui est chargée d'en informer la Direccte.

PASSÉE LA PÉRIODE D'ESSAI

Différents cas de figure peuvent entraîner une rupture du contrat :

✘ La résiliation d'un commun accord

La rupture d'un commun accord peut intervenir à tout moment. C'est le cas de figure le plus simple et le plus courant. Cette décision bilatérale se concrétise par un écrit signé par les deux parties (et par le représentant légal du jeune s'il est mineur), transmis au directeur du CFA et à la chambre consulaire.

✘ L'obtention du titre ou diplôme préparé

Le « préavis » est alors de 2 mois. L'apprenti doit avertir son employeur par courrier avec A/R, ainsi que le directeur du CFA et la chambre consulaire concernée.

✘ La démission de l'apprenti

Pour les contrats conclus à compter du 1^{er} janvier 2019. Après avoir saisi le médiateur, l'apprenti peut prendre l'initiative de la rupture du contrat d'apprentissage.

Le contrat est alors résilié dans un délai minimal de 7 jours calendaires après information de l'employeur.

Pour les contrats conclus avant le 1^{er} janvier 2019, l'apprenti qui souhaite rompre unilatéralement le contrat doit toujours en demander la résiliation auprès du conseil de prud'hommes.

✘ **Le licenciement**

Pour les contrats conclus à compter du 1^{er} janvier 2019

Le contrat d'apprentissage peut être rompu à l'initiative de l'employeur en cas de :

- Force majeure,
- Faute grave de l'apprenti,
- Inaptitude constatée par le médecin du travail,
- Décès d'un employeur maître d'apprentissage dans le cadre d'une entreprise unipersonnelle.

Exemples de fautes graves d'un apprenti :

Abandon des cours, abandon de poste, absences répétées et injustifiées, refus d'appliquer les instructions de l'employeur, insubordination, échec à l'examen sans possibilité de redoublement, etc.

Pour les contrats conclus avant le 1^{er} janvier 2019, l'employeur qui souhaite rompre unilatéralement le contrat d'apprentissage doit toujours en demander la résiliation auprès du conseil des prud'hommes.

✘ **La mise en danger**

En cas de risques sérieux pour l'intégrité physique ou morale de l'apprenti, constatés par l'inspection de travail par exemple, le contrat d'apprentissage peut être suspendu voire rompu. On entend par risques sérieux, une exposition à des substances dangereuses, une absence de protection, des infractions graves à la législation du travail, des brutalités, etc.

L'employeur alors en faute, devra verser des indemnités à l'apprenti égales à la rémunération qu'il aurait perçue jusqu'à la fin de son contrat.

✘ **La liquidation judiciaire**

Dans le cadre d'une liquidation judiciaire, la rupture du contrat d'apprentissage est notifiée par le liquidateur en charge. L'apprenti aura droit à des indemnités au moins égales aux rémunérations qu'il aurait perçues jusqu'au terme de son contrat.





SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

FORMATION À LA SÉCURITÉ



Dans l'entreprise

Tout comme n'importe quel nouvel entrant dans l'entreprise affecté à des travaux à risques particuliers, l'apprenti doit recevoir une formation à la sécurité (article L4154-2 du code du travail). Cette formation à la sécurité doit être renforcée pour le jeune et adaptée à son niveau.

L'employeur s'adresse à la MSA pour la visite d'aptitude.

Le maître d'apprentissage veillera à faire la démonstration des gestes et les comportements les plus sûrs, à expliquer au jeune l'utilité des mesures de sécurité prescrites, à lui montrer le fonctionnement des dispositifs et équipements de protection individuels (EPI) et à lui indiquer les motifs de leur utilisation.

L'encadrement d'un jeune apprenti requiert plus de vigilance que celle d'un professionnel confirmé. Cependant, ce temps de formation à la sécurité au moment de son entrée dans l'entreprise est un moment privilégié permettant également de lui expliquer les tâches qui lui seront confiées et de lui apprendre à identifier les risques éventuels.

Bon à savoir : Le livret d'accueil du salarié « Travaux agricoles en sécurité en ETA et en CUMA » édité par la MSA fait le point sur les gestes en cas d'accident, les règles d'hygiène, les problèmes de dos et le port des EPI. Il propose aussi des fiches chantier et d'autres informations relatives à la gestion des différents risques. (<http://ssa.msa.fr/lfr/documents/21447876/0/10914/75e8aa3d-310b-4665-b8ad-13d1e8c9654c>)





Au CFA

En parallèle, l'apprenti reçoit au CFA une formation à la sécurité, inscrite au référentiel.

Il doit pouvoir identifier les principales activités à risques, les principaux dangers et dommages afin de préserver sa santé, sa sécurité et celle de son entourage.

De même, il est familiarisé avec les EPI, tant dans le respect des consignes de port que dans leurs finalités.

Une attestation de formation à la sécurité peut être délivrée par le CFA à la suite de sessions d'utilisation de machines et matériels dangereux visant à maîtriser l'évaluation des risques et des mesures préventives.



LE DOCUMENT UNIQUE

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) est une obligation de l'employeur dès lors qu'il emploie au moins un salarié, apprenti ou stagiaire. Celui-ci permet d'évaluer les risques et de proposer des actions de prévention (R4121-1 du Code du travail). Il n'est pas spécifique à l'accueil d'un apprenti.

Le DUER doit être affiché et consultable dans l'entreprise. Il pourra être utilisé par le maître d'apprentissage comme introduction à la formation à la sécurité.

Cf. Outils - Exemple de DUER pour travaux agricoles et ruraux



DÉCLARATION DE DÉROGATION AUX TRAVAUX RÉGLEMENTÉS

Cette déclaration préalable est obligatoire si l'apprenti mineur doit réaliser des travaux dangereux.

Celle-ci doit être envoyée en recommandé avec AR avant le début du contrat d'apprentissage à l'inspection du travail (DIRECTE). Elle est valable 3 ans et est rattachée à un lieu et à une formation.

Le CFA peut vous accompagner pour établir cette déclaration.

Cf. Outils - Modèle de déclaration de dérogation aux travaux réglementés Filière Agricole



Les travaux interdits aux mineurs pour lesquels une déclaration de dérogation est nécessaire* :



Travaux impliquant la préparation, l'emploi, la manipulation ou l'exposition à des agents chimiques dangereux ou agents CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques).



Montage et démontage d'échafaudage.



Conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage, s'ils sont titulaires de l'autorisation de conduite.



Travaux impliquant l'utilisation ou l'entretien :

1. des machines mentionnées à l'article R4313-78 en code du travail (différents types de machines à scier notamment), quelle que soit la date de mise en service.
2. des machines comportant des éléments mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent pas être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement (ex. disqueuse, taille-haie, meuleuse, etc.).



Travaux de maintenance lorsque ceux-ci ne peuvent être effectués à l'arrêt, sans possibilité de remise en marche inopinée des transmissions, mécanismes et équipements de travail en cause.



Travaux temporaires en hauteur lorsque la prévention du risque de chute de hauteur requiert l'utilisation d'Équipements de Protection Individuels (EPI) ex. longe, harnais...



Travaux impliquant les opérations de manipulation, de surveillance, de contrôle et d'intervention sur des appareils à pression (ex. compresseur, bouteilles de gaz liquéfiés...).



Travaux de soudage (à l'arc notamment).



Travaux autorisés aux mineurs non soumis à déclaration de dérogation :



Manutention manuelles excédent 20 % du poids du jeune, sous réserve d'aptitude médicale constatée.



Utilisation d'échelles, escabeaux, marchepieds.



Ceux exposant à un niveau de vibration inférieur aux valeurs déclenchant des actions de prévention.



Conduite de tracteurs agricoles munis de dispositif de protection en cas de renversement (SPSR non rabattue et ceinture de sécurité), s'il est préalablement formé.

*Pour consulter la liste exhaustive : www.legifrance.gouv.fr - D. 4153-15 à D. 4153-37



LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

L'usage des produits phytosanitaires est interdit pour les mineurs. Seuls les détenteurs du certificat Certiphyto adapté peuvent utiliser ces produits.

Tout jeune diplômé de niveau IV (Bac pro par exemple) et plus de l'enseignement agricole depuis moins de 5 ans peut obtenir le certificat sur demande.

Des dérogations individuelles (par type de matériel ou de produit, pour une entreprise et renouvelables chaque année) peuvent être accordées par l'inspection du travail.

Les travaux concernés sont ceux impliquant la préparation, l'emploi, la manipulation ou l'exposition à des agents chimiques classés comme très toxiques (T+), toxiques (T) ou nocives (Xn) et CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques).

Dans le cadre des apprentissages en établissement de formation, les activités pratiques sont effectuées avec des produits neutres pour éviter tout contact avec des substances présentant un risque. Les élèves bénéficient de séquences d'observation, de mises en œuvre d'opérations techniques et de réalisation de diagnostic. De même, les référentiels prévoient qu'ils apprennent a minima à :

- ▶ **Identifier les risques potentiels liés aux pesticides pour les humains comme pour l'environnement,**
- ▶ **Utiliser des pesticides (reconnaitre et comprendre les informations sur l'étiquette du produit, bonnes pratiques, sanctions en cas de non-respect des réglementations, réactions en cas d'incidents, etc.),**
- ▶ **Réduire le recours aux pesticides,**
- ▶ **Minimiser les risques (traçabilité, transport et stockage, préparation, application, rangement, gestion des résidus).**

Il reste cependant nécessaire de rappeler les règles de sécurité et l'importance du port des EPI spécifiques et dédiés : gants en nitrile ou néoprène, lunettes, masque, combinaison jetable, tablier, bottes (rappeler que 80 % des contaminations ont lieu pendant la préparation du produit, par contact avec les mains, mais aussi du visage et du corps, ainsi que par inhalation).

ASSURANCES



Responsabilité civile professionnelle

L'apprenti est couvert par le contrat, comme tous les autres salariés de l'entreprise, sans aucune majoration ni sanction. Il peut néanmoins s'avérer utile d'en informer son assureur.

Automobile

Comme tout autre salarié, l'apprenti est normalement autorisé à conduire les véhicules de l'entreprise dans le cadre de l'activité professionnelle, sans autre condition que celles souscrites au contrat.



QUESTIONS FRÉQUENTES

Alternance, apprentissage, professionnalisation... la même chose ?

Oui et non !

L'alternance est la modalité d'enseignement. C'est le fait d'alterner enseignements théoriques en établissement de formation et pratiques en entreprise. Le jeune peut avoir un statut scolaire (élève ou étudiant stagiaire) ou de salarié comme l'apprenti.

Le contrat de professionnalisation relève de la formation continue et donc dédié aux jeunes sortis du système scolaire. Les enseignements ne sont donc pas les mêmes.

Quels sont les congés de l'apprenti ?

L'apprenti a droit aux mêmes congés que les autres salariés de l'entreprise. Il ne suit donc plus le calendrier des vacances scolaires. Il bénéficie en outre de 5 jours ouvrables supplémentaires pour la préparation des examens, à prendre dans le mois avant les épreuves.

Quelles formalités à l'embauche d'un apprenti ?

- Signature du contrat d'apprentissage par les deux parties (ou le représentant légal si le jeune est mineur) et visé par le CFA.
- Transmission du contrat d'apprentissage à la chambre consulaire pour enregistrement jusqu'au 31 décembre 2019, puis à l'OPCO dont vous dépendez.
- Déclaration préalable à l'embauche (DPAE, ex DUE) comme pour tout autre salarié.
- DUER : mise à jour ou rédaction si l'apprenti est le 1^{er} salarié de l'entreprise
- Déclaration de dérogation aux travaux réglementés pour les mineurs.
- Organiser la visite médicale d'embauche (en amont pour les mineurs).

Combien d'apprentis une entreprise peut-elle accueillir en même temps ?

Le nombre s'apprécie par maître d'apprentissage, et non par entreprise. Il est fixé au maximum à deux apprentis et un redoublant par maître d'apprentissage.





La rémunération... c'est compliqué !

À partir du 1^{er} janvier 2019, une aide financière unique de l'État vient remplacer l'aide TPE jeunes apprentis, la prime régionale à l'apprentissage pour les TPE, l'aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire et le crédit d'impôt Apprentissage pour les contrats conclus après cette date par une entreprise de moins de 250 salariés. Un simulateur permet de calculer précisément le coût chargé sur www.alternance.emploi.gouv.fr.

Les aides anciennement octroyées par les Régions restent d'actualité jusqu'à la fin du contrat.

Quels sont les droits des apprentis ?

Les apprentis bénéficient des mêmes droits que les autres salariés de l'employeur (mêmes congés, protection sociale, affiliation au régime général de la sécurité sociale pour l'assurance-maladie, maternité, retraite, etc.).

En prévision des examens, 5 jours de congés payés supplémentaires leur sont octroyés.

À la fin du contrat d'apprentissage, l'apprenti n'a droit à aucune indemnité.

Quels sont les devoirs de l'apprenti ?

- Être assidu et performant au CFA et en entreprise
- Effectuer les tâches confiées dans l'entreprise
- Respecter les règlements intérieurs de l'entreprise et du centre de formation
- Se présenter à l'examen du diplôme

LES TEXTES CADRES

Contrat d'apprentissage : art. L.6221-1 du code du travail

Rémunération : art. D 6222-26 du code du travail

Rupture : art. L6222-18, R6222-21, L6222-21 et suivants, et L 115-2 du Code du travail ; art. L. 641-10 du Code de commerce

Congés : art. L6222-35 (examens) et art. L3164-9 (tout salarié de moins de 21 ans) du code du travail

LES CAPACITÉS PROFESSIONNELLES LIÉES AUX DIPLÔMES & TITRES

CAPA

MÉTIERS DE L'AGRICULTURE (FILIÈRE ANIMALE OU VÉGÉTALE)

CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

Conduite d'engins agricoles et utilisation du matériel

Entretien des engins, des matériels, des bâtiments et équipements

Communication en situation professionnelle

Selon la spécialité filière :

- Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage
- Réaliser des travaux sur les végétaux
- Réaliser des travaux mécanisés de cultures

Selon la spécialité filière :

- Réaliser des travaux liés à la production des aliments de l'élevage
- Réaliser des travaux liés à l'alimentation de l'élevage
- Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement

CAP

MAINTENANCE DES MATÉRIELS
OPTION MATÉRIELS AGRICOLES

CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

S'informer, communiquer

- Collecter les informations nécessaires à son intervention
- Écouter et dialoguer en interne ou avec un tiers

Analyser

- Constater et identifier l'état du système
- Analyser les organisations fonctionnelle et structurelle d'un système

Organiser

- Gérer le poste de travail

Réaliser une intervention dans le respect des procédures

- Mettre en œuvre le système
- Effectuer les contrôles, les mesures
- Régler, paramétrer
- Déposer, reposer
- Démonter, remonter
- Réaliser des opérations de fabrication mécanique
- Contrôler la qualité de son intervention

BAC PRO

CONDUITE ET GESTION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE (CGEA)



CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

Réaliser des choix techniques dans le cadre d'un système de production

- Définir des actions de préservation ou d'amélioration de l'état des ressources dans un agroécosystème
- Réaliser des choix techniques dans le cadre d'un processus de production

Piloter une entreprise agricole

- Évaluer le fonctionnement de l'entreprise dans son contexte
- Identifier des pistes d'évolution de l'entreprise

Assurer la conduite technique des productions

- Réaliser des observations, des suivis et des contrôles
- Réaliser les opérations de conduite dans le cadre d'un système de production

Gérer le travail dans l'entreprise agricole

- Organiser le travail
- Gérer la main d'œuvre

Réaliser des opérations de gestion et d'administration de l'entreprise dans son contexte

- Réaliser des opérations de gestion technico-économique et financière
- Assurer la gestion administrative de l'entreprise

Mettre en œuvre des activités de valorisation de l'entreprise, de ses produits et services

- Assurer la commercialisation des produits et services de l'entreprise
- Coopérer à des actions collectives sur le territoire

S'adapter à des enjeux professionnels particuliers



BAC PRO AGROÉQUIPEMENT

CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

Caractériser le fonctionnement des matériels, équipements et outils en situation professionnelle

- Caractériser les éléments constitutifs d'un matériel, équipement et outil
- Justifier les caractéristiques fonctionnelles des machines en mobilisant des connaissances en mécanique, hydraulique, électricité, automatisme et thermodynamique

Situer l'entreprise dans son environnement socio-professionnel

- Caractériser le secteur professionnel
- Caractériser l'entreprise
- Situer son activité au sein de l'entreprise
- Identifier les adaptations du secteur professionnel aux objectifs de durabilité
- Se situer dans un cadre social et réglementaire

Communiquer en situation professionnelle

- S'informer sur les évolutions techniques et réglementaires
- Rendre compte de son activité
- Communiquer avec les partenaires
- Communiquer au sein d'une équipe

Conduire un chantier d'opération culturale

- Situer une opération culturale dans un itinéraire technique
- Choisir un matériel, les équipements et outils nécessaires en relation avec les exigences agronomiques et dans une démarche de développement durable
- Organiser le chantier
- Formuler des éléments de diagnostic sur la conduite du chantier à partir d'observations et d'enregistrements

Réaliser en sécurité des travaux mécanisés

- Préparer les matériels et outils
- Mettre en œuvre en sécurité les matériels et les outils dans le respect de l'environnement
- Appliquer des produits phytosanitaires en minimisant les risques
- Évaluer la qualité du travail réalisé

Assurer la maintenance d'un parc d'agroéquipements

- Remiser le matériel et les outils
- Assurer la maintenance conditionnelle
- Diagnostiquer une panne
- Assurer la maintenance corrective

Participer à la gestion d'un parc d'agroéquipements

- Participer à la gestion des stocks
- Évaluer les coûts
- Proposer des solutions de remplacement

S'adapter à des enjeux professionnels particuliers



BTSA

ANALYSE, CONDUITE ET STRATÉGIE DE L'ENTREPRISE AGRICOLE (ACSE)

CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

Prendre en compte le contexte pour orienter l'activité agricole

- Identifier, aux niveaux national et international, les enjeux sociétaux, politiques, réglementaires et environnementaux liés à l'agriculture et au développement durable
- Repérer les spécificités de l'environnement professionnel et territorial
- Appréhender la dynamique des filières agricoles et les enjeux commerciaux
- Participer à des actions collectives et territoriales

Assurer la gestion économique, financière et humaine de l'entreprise agricole dans une perspective de durabilité

- Analyser les résultats technico-économiques et financiers de l'entreprise agricole
- Raisonner un investissement
- Gérer les ressources humaines
- Tenir compte des enjeux juridiques et fiscaux
- Assurer la mise en marché et la valorisation des produits
- Mettre en œuvre une politique d'approvisionnement

Raisonner une stratégie de l'entreprise agricole conciliant compétitivité et respect de l'environnement

- Analyser le fonctionnement de l'entreprise agricole dans son environnement
- Formuler un diagnostic de durabilité
- Définir une stratégie pour l'entreprise agricole dans une perspective de durabilité
- Adapter l'entreprise agricole aux enjeux économiques, techniques, collectifs, territoriaux, sociétaux et à la diversité des activités

Conduire des systèmes biotechniques dans une perspective de durabilité

- Caractériser le fonctionnement d'un agro-écosystème
- Conduire des systèmes de culture
- Conduire des productions animales
- Gérer les interactions entre les productions à différentes échelles

Construire un système biotechnique innovant dans une perspective de durabilité

- Intégrer les éléments du contexte : enjeux, opportunités, contraintes
- Construire un système biotechnique innovant
- Étudier la faisabilité, les performances et la durabilité d'un système biotechnique

Mobiliser les acquis du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle

- Communiquer en situation professionnelle
- Envisager des évolutions d'un système d'exploitation à partir d'un diagnostic global
- Porter un regard critique sur des pratiques professionnelles relatives à la conduite d'un système de production
- Assurer la veille réglementaire, sociale, économique et technique



BTSA **GÉNIE DES ÉQUIPEMENTS AGRICOLES (GEA)**

CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

Contribuer à la conception et à l'adaptation des matériels

- Participer à l'analyse du cahier des charges
- Mettre en œuvre des outils d'ingénierie
- Prendre part à la réalisation
- Participer à la mise en œuvre du ou des protocoles d'essais
- Interpréter des résultats

Formuler un conseil de nature agronomique et zootechnique en lien avec une problématique d'équipements

- Analyser la demande
- Réaliser un diagnostic contextualisé
- Élaborer un conseil adapté
- Proposer l'organisation d'un chantier
- Assurer le suivi

Assurer la pérennité des matériels en participant à la mise en œuvre, à la maintenance et aux choix stratégiques d'investissement

- Prendre des décisions à partir d'un diagnostic
- Organiser la maintenance
- Participer à la maintenance et aux contrôles
- Assurer la réalisation de travaux

Assurer la gestion technico-économique d'un parc matériel

- Analyser le secteur des agroéquipements et son évolution
- Utiliser les outils de la gestion technico-économique
- Raisonner un projet d'investissement
- Gérer les stocks

Participer aux activités commerciales de l'entreprise

- Identifier les démarches commerciales et juridiques relatives au secteur des agroéquipements
- Participer aux actes de vente et/ou d'achat de matériels et/ou de produits et/ou de services
- Participer à la gestion des relations clients / fournisseurs

Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur génie des équipements agricoles pour faire face à une situation professionnelle

- Participer aux activités de la structure professionnelle en lien avec les agroéquipements
- Formuler un diagnostic de situation à partir de l'analyse des données
- Proposer des solutions en matière de conduite et d'orientation d'un processus de production ou de résolution d'une problématique
- Communiquer en langue étrangère en situation professionnelle
- Mobiliser les bases techniques et scientifiques pour maîtriser le fonctionnement des systèmes techniques mécanisés et automatisés des agroéquipements

CONDUCTEUR DE TRAVAUX EN ETA

CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

Conduite technique des travaux

- Planifier et organiser les chantiers de l'entreprise.
- Conduire et suivre les chantiers en gérant les équipes, les équipements et matériels adaptés.

Organiser la maintenance des matériels et gérer les risques de l'activité

- Maintenir et entretenir les matériels.
- Gérer les risques liés à l'utilisation, la maintenance, l'entretien et le transport des matériels.

Participer à la gestion d'entreprise

- Participer à la gestion comptable et financière de l'entreprise.
- Assurer l'organisation administrative de l'entreprise.
- Gérer les comptes clients et fournisseurs.
- Gérer les ressources humaines.

Gérer la relation client

- Maintenir et développer un portefeuille client.
- Commercialiser les prestations de travaux agricoles.



MODÈLE DE DÉCLARATION DE DÉROGATION AUX TRAVAUX RÉGLEMENTÉS FILIÈRE AGRICOLE (MINEURS)

DÉCLARATION DE DÉROGATION AUX TRAVAUX RÉGLEMENTÉS EN VUE D'ACCUEILLIR DES JEUNES MINEURS ÂGÉS D'AU MOINS 15 ANS ET MOINS DE 18 ANS EN FORMATION PROFESSIONNELLE OU TECHNOLOGIQUE

TYPE DE DÉCLARANT :

- Lycée professionnel / technologique / agricole
- CFA
- Entreprise
- Organisme de Formation Professionnelle
- Etablissement de formation social/médico-social
- Etablissement dépendant de la protection judiciaire de la jeunesse.

DIPLÔME(S) OU FORMATION PRÉPARÉ(S) :

- CAPA BAC PRO CS
- BPA BAC TECHNO AUTRE (Précisez) :
- BP BTSA _____

PERSONNE(S) COMPÉTENTE(S) CHARGÉE(S) D'ENCADRER LES JEUNES PENDANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX :

Personne encadrante 1 :

- Fonction dans l'entreprise (conducteur de travaux agricoles) :

- Compétences, expérience justifiant cette mission d'encadrement (ex. : titulaire du Bac Pro XXX, 15 ans d'expériences en conduite d'engins agricoles) :



FILIERE AGRICOLE

NOM D'ÉTABLISSEMENT/ENTREPRISE :

Adresse : Code postal : Ville :

Courriel : Tel : Fax :

Si structure importante, préciser sur quel(s) établissements, atelier(s) ou chantier(s) de l'entreprise porte la déclaration de dérogation :

SECTEUR D'ACTIVITE :

SIRET :

LISTE DES LIEUX D'INTERVENTION CONNUS AU MOMENT DE LA DÉCLARATION :

Adresse ou zone géographique des lieux d'intervention connus :

Si besoin pour les entreprises ou établissements de taille importante, préciser les seuls ateliers ou chantiers concernés par la déclaration de dérogation :

Personne encadrante 2 :

• Fonction dans l'entreprise :

• Compétences, expérience justifiant cette mission d'encadrement :

Personne encadrante 3 :

• Fonction dans l'entreprise :

• Compétences, expérience justifiant cette mission d'encadrement :

Suite du document



MODÈLE DE DÉCLARATION DE DÉROGATION AUX TRAVAUX RÉGLEMENTÉS FILIÈRE AGRICOLE (MINEURS)

LISTE DES TRAVAUX RÉGLEMENTÉS NÉCESSAIRES AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES ASSURÉES POUR LESQUELS LA DÉCLARATION DE DÉROGATION EST RÉALISÉE :

- Travaux impliquant l'utilisation, l'entretien ou la maintenance (machine à l'arrêt) de certains équipements de travail. Préciser les références du type de machines pour lesquelles la déclaration est formulée.**

TYPE DE MACHINE UTILISÉE :

- Conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et servant au levage D. 4153-27 - Conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage.
- Travaux nécessitant l'utilisation d'équipements de travail D. 4153-28 - Travaux impliquant l'utilisation ou l'entretien : 1° des machines mentionnées à l'article R. 4313-78, quelle que soit la date de mise en service ; 2° des machines comportant des éléments mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent pas être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement.
- Travaux de maintenance D. 4153-29 - Travaux de maintenance lorsque ceux-ci ne peuvent être effectués à l'arrêt, sans possibilité de remise en marche inopinée des transmissions, mécanismes et équipements de travail en cause.

- Travaux exposant à des Agents Chimiques Dangereux (ACD) ou Cancérigènes, Mutagènes, Reprotoxiques (CMR).**

Nature des produits et travaux à effectuer

- Engrais
- Produits désinfectant non classés CMR
- Produits nettoyant non classés CMR
- Autre, précisez :

- Travaux exposant à des rayonnements optiques artificiels avec possibilité de dépassement des valeurs limites définies aux articles R4452-5 et R4452-6 du code du travail**

NOM DES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Travaux d'atelier

- Poste à souder
- poste oxyacétylénique (chalumeau)

Autre, préciser :



- Travaux temporaires en hauteur D. 4153-30 – Travaux temporaires en hauteur nécessitant l'utilisation d'équipements de protection individuelle. Travaux sur échafaudage D. 4153-31 – Montage et démontage d'échafaudages.
- Travaux avec des appareils sous pression D. 4153-33 – Travaux impliquant les opérations de manipulation, de surveillance, de contrôle et d'intervention sur des appareils à pression soumis à suivi en service en application de l'article L. 557-28 du code de l'environnement.
- Travaux en milieu confiné D. 4153-34 – 1° visite, entretien et nettoyage de l'intérieur des cuves, citernes, bassins, réservoirs ; 2° travaux impliquant des opérations dans un milieu confiné notamment dans les puits, conduites de gaz, canaux de fumée, égouts, fosses et galeries.

Autre, préciser :

Type d'agents chimiques concernés

Travaux avec des appareils sous pression.

DÉSIGNATION DE L'APPAREIL OU DE L'ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL SOUS PRESSION

Travaux d'atelier

- Compresseur (pour le gonflage)
- poste oxyacétylénique (chalumeau)

Autres, préciser :

Suite du document



DÉCLARATION DE DÉROGATION DE L'EMPLOYEUR ET DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Je soussigné(e), _____, déclare par la présente déroger aux travaux réglementés détaillés dans la liste ci-dessus.

J'atteste :

- Avoir procédé à l'évaluation des risques prévue aux articles L4121-1 et suivants du code du travail (évaluation des risques pour la santé et sécurité des travailleurs).
- Avoir consigné le résultat de cette évaluation des risques dans mon document unique d'évaluation des risques ;
- Avoir, à la suite de cette évaluation, mis en œuvre les actions de prévention prévues au deuxième alinéa de l'article L. 4121-3 du code du travail (actions de prévention, méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs) ;
- Avoir vérifié que les travaux sont nécessaires à la formation professionnelle.

Jé m'engage à tenir à disposition de l'inspecteur du travail, les informations complémentaires relatives à l'arrivée du jeune (formulaire « informations complémentaires à la déclaration de dérogation » téléchargeable sur le site internet).

À NOTER :

La déclaration de dérogation est valable 3 ans. Elle est rattachée à votre entreprise, lieu de formation de l'apprenti ou du stagiaire, ainsi qu'à une formation donnée. Il n'est pas nécessaire d'effectuer une déclaration à chaque nouvelle arrivée d'un jeune tant que cette dernière est encore valable.



J'ai bien noté qu'avant toute affectation d'un jeune à ces travaux je devrai :

- Avoir informé le jeune sur les risques pour sa santé et sécurité, les mesures de prévention, lui avoir dispensé une formation à la sécurité adaptée à son âge, son niveau de formation, et expérience professionnelle, et pouvoir en justifier.
- Assurer l'encadrement du jeune en formation par une personne compétente durant l'exécution de ces travaux.
- M'assurer de la délivrance d'un avis médical d'aptitude pour le jeune

Fait à _____ le _____

SIGNATURE, QUALITÉ DU DECLARANT & CACHET :

En revanche, dans le cas de changements liés au secteur d'activité de votre structure, aux formations professionnelles assurées, aux types de machines utilisés ainsi qu'aux types de travaux réalisés par le jeune, vous êtes tenus d'en informer l'inspection du travail par tout moyen conférant date certaine dans un délai de 8 jours à compter des changements intervenus.

EXEMPLE DE DUER TRAVAUX AGRICOLES ET RURAUX

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Travaux agricoles/ruraux (conduite d'engins, taille, atelier...)

Fiche de renseignements concernant l'entreprise

Entreprise _____

Nom prénom : _____

Dénomination (SARL, SA, etc.) : _____

Adresse : _____

RISQUES TRANSVERSAUX (EXEMPLES)

	Risques prévisibles	Activités exposant aux risques
LES CHUTES	Chutes de plain pied	Tous travaux
LE BRUIT	Troubles de l'audition Diminution de la concentration Élévation du rythme cardiaque Élévation de la tension artérielle Troubles du sommeil...	Utilisation d'outils portatifs et de machines à moteur thermique Postes de travail au voisinage d'un outil et d'un engin bruyant ...
LES AMBIANCES THERMIQUES ET LE CLIMAT	Canicule • Déshydratation • Coups de soleil • Insolation	Tous travaux en extérieur
LES VIBRATIONS TRANSMISES AU CORPS ENTIER ET AUX MEMBRES SUPÉRIEURS	Affections du rachis lombaire	Conduite d'engins et de camions
LES INTERVENTIONS D'ENTREPRISES EXTÉRIEURES	Risques liés à l'interférence des activités des intervenants extérieurs et des salariés de l'entreprise	Intervention sur le chantier de plusieurs entreprises (ou au dépôt)



Raison sociale de l'entreprise : _____

Date de réalisation : _____

Dates des mises à jour : _____

Personne(s) susceptible(s) de travailler sur le site

Stagiaire(s) nombre : _____

Noms et prénoms : _____

Formation initiale : CAPA, BEPA, BTSA, etc... Aucun diplôme (x)

Formation continue (lister les formations suivies) : _____

Ancienneté : _____

Date de la dernière formation SST : _____

Présence de trousse de secours adaptées

Exemples de moyens de prévention recommandés

Moyens de prévention

réalisés à réaliser délai

Mise à disposition de chaussures de sécurité antidérapantes

Sensibilisation des personnes susceptibles d'être exposées
Choix d'outils peu ou moins bruyants
Contrôle de l'état des pots d'échappement des engins et des machines
Contrôle de l'état des cabines des engins

Mise à disposition de boissons fraîches
Adapter les horaires de travail

Information sur les risques
Consulter la notice d'instruction du matériel qui précise le niveau d'exposition aux vibrations
Le cas échéant, mesure des niveaux d'exposition
Information sur les réglages et la bonne utilisation des sièges

Analyse des risques et établissement du plan de prévention
Analyse des risques et établissement du protocole de sécurité

Suite du document



RISQUES SPÉCIFIQUES PAR ACTIVITÉS (EXEMPLES)

	Risques prévisibles	Activités exposant aux risques
L'OUVERTURE DU CHANTIER	Multiples	Toutes activités exécutées sur le travail...
L'ENTRETIEN DES PEUPEMENTS	Troubles musculo-squelettiques (tendinite des épaules)	Taille en position maintenue mains en élévation de façon prolongée
L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN DES MACHINES ET OUTILS	Plaie, coupure, écrasement, happement, coincement, traumatisme...	Utilisation des machines attelées à un tracteur Réparations ou changement de pièces Débourrage, manutention, etc.
LA CONDUITE DES ENGINS DE LEVAGE ET AUTRES ÉQUIPEMENTS DE LEVAGE ET DE TERRASSEMENT	Ecrasement, renversement, traumatisme, fracture...	Approvisionnement de chantiers Manutention et déplacement de charges, Terrassement, Elagage nacelle...
L'ÉLAGAGE	Risques liés aux accès et aux déplacements dans les arbres	Elagage en hauteur
TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES	Contamination, intoxication...	Utilisation ou manipulation de produits phytosanitaires



Exemples de moyens de prévention recommandés	Moyens de prévention		
	réalisés	à réaliser	déjà
Etablissement de la fiche de chantier par le donneur d'ordre pour chaque chantier Présence obligatoire de cette fiche sur le chantier pour chaque entreprise présente Présence d'une trousse de premiers secours sur le chantier Prévoir les panneaux de chantier dangereux à proximité immédiate de la parcelle, sur les voies d'accès, les zones de dépôt de bois...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Choix d'un outil adapté (exemple : sécateur pour gaucher) Information sur les risques et formation prévention des risques liée à l'activité physique Organiser le travail de manière à alterner les tâches	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Formation à la sécurité, en se référant notamment aux notices d'instructions des fabricants Utilisation des machines comprenant des éléments mobiles ne pouvant pas être rendus inaccessibles interdites au moins de 18 ans sauf déclaration de dérogation Maintien en conformité Protection des arbres à cardans Choisir la machine appropriée Comprendre et informer sur le fonctionnement de l'engin Conformité et entretien des équipements Port des EPI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vérification semestrielle du chargeur télescopique Vérification annuelle du chargeur frontal Vérification périodique semestrielle de la nacelle (PEMP) Présence et renseignement des carnets de maintenance des appareils de levage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Analyse des risques préalable au démarrage du chantier Formation aux techniques de secours en hauteur des élagueurs et des hommes de pied Vérifications périodiques annuelles des équipements de protection individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Analyse des risques préalable au démarrage du chantier Interdiction d'approcher du local phytosanitaire, d'utiliser ces produits, d'entrer sur les parcelles ou dans les serres en cours de traitement ou récemment traitées Porter les EPI (masque phyto, gants...) Obligation d'être titulaire du Certiphyto pour utiliser les produits phytosanitaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION

RÉGION	CP	VILLE	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT
AUVERGNE RHÔNE- ALPES	01000	Bourg-en-Bresse	Lycée agricole/CFPPA Les Sardières
	01120	Montluel	Maison familiale rurale Domaine de La Saulsaie
	01380	Bâgé-le-Châtel	Maison familiale rurale
	01400	Châtillon-sur-Chalaronne	Lycée professionnel Georges Charpak
	01600	Misérieux	Lycée agricole Edouard Herriot
	03000	Moulins	LEGTA/CFA du Bourbonnais
	03310	Durdât-Larequille	Lycée agricole Montluçon-Larequille
	03320	Limoise	Maison familiale rurale
	03470	Saligny-sur-Roudon	Maison familiale rurale
	07100	Annonay	Lycée agrotechnologique privé d'Annonay
	07205	Aubenas	Lycée agricole Olivier de Serres
	07300	Tournon-sur-Rhône	Centre de formation Vivarais Formation
	15000	Aurillac	LEGTA-ENILV Georges Pompidou
	15100	Saint-Flour	Lycée professionnel agricole Louis Mallet
	15100	Saint-Flour	Maison familiale rurale
	15220	Marcolès	Maison familiale rurale de la Châtaigneraie
	26250	Livron-sur-Drôme	CFA Multipro Drôme Ardèche
	26400	Divajeu	Maison familiale rurale de Divajeu
	26760	Montéléger	Lycée professionnel Val de Drôme - Fondation d'Auteuil
	38160	Chatte	Maison familiale rurale de Chatte
	38260	La Côte-Saint-André	Lycée agricole de la Côte Saint André
	38300	Bourgoin-Jallieu	Maison familiale rurale de Mozas
	38920	Crolles	Maison familiale rurale de Crolles
	42124	Perreux	Lycée agricole de Roanne-Chervé
	42600	Montbrison	Lycée agricole/CFA Montbrison Précieux
	42660	Saint-Genest-Malifaux	CFPPA de Montbrison site de Saint-Genest-Malifaux
	42720	Nandax	Lycée agricole Etienne Gautier
	43100	Fontannes	Lycée agricole/CFA de Brioude Bonnefont
	43200	Yssingaux	LEGTA George Sand
	43370	Bains	Institut de formation professionnelle IFP 43
	43750	Vals-près-le-Puy	ISVT
	63100	Clermont-Ferrand	Institut des métiers
	63210	Rochefort-Montagne	Lycée agricole
	63340	Le Breuil-sur-Couze	Lycée agro-environnemental privé Saint-Joseph
	63370	Lempdes	LEGTA Louis Pasteur
	63740	Gelles	Maison familiale rurale
	69490	Saint-Romain-de-Popey	Maison familiale rurale de Saint-Romain
	69850	Saint-Martin-en-Haut	Maison familiale rurale
	69930	St-Laurent-de-Chamousset	Maison familiale rurale
	73290	La Motte-Servolex	Lycée agricole Reinach
74130	Contamine-sur-Arve	Lycée professionnel agricole de Contamine sur Arve	
74330	Poisy	ISETA - site de Poisy	
74350	Cruseilles	Maison familiale rurale Les Dronières	
BOURGOGNE FRANCHE- COMTE	21000	Dijon	AgroSup Dijon
	21400	Châtillon-sur-Seine	Lycée agricole La Barotte - Haute Côte-d'Or
	21430	Liernais	Maison familiale rurale Auxois sud Morvan
	21801	Quetigny	CFA agricole
	21802	Quetigny	Maison familiale rurale
	25000	Besançon	CFA agricole du Doubs
	25270	Levier	Lycée agricole technologique privé Lasalle
	25410	Dannemarie-sur-Crète	Lycée agricole Granvelle
	25530	Vercel-Villedieu-le-Camp	Maison familiale rurale de Vercel
	39570	Montmorot	Lycée agricole/CFA
39700	Amange	Maison familiale rurale d'Amange	



ADRESSE	SITE WEB	CAP Maintenance des matériels agricoles	CAPA Métiers de l'agriculture	BAC PRO Agroéquipement	BAC PRO CGEA	BTS GEA	BTS ACSE	CT/ETA Conducteur de travaux en ETA	LP Agroéquipement
79 route de Jasseron	sardieres.elycee.rhonealpes.fr		A		S/A		A		
La Saulsaie	www.mfr-domainedelasaulsaie.fr				A				
325 Chemin de la Ronde	www.mfr-bagelechatel.fr				S				
Av. Charles de Gaulle	lpchatillon.free.fr	S							
Domaine de Cibeins	www.cibeins.educagri.fr						A		
Neuvy	lycee-agricole-bourbonnais.fr				S/A		S/A		
410 route de Clermont-Ferrand	www.durdat-larequille.educagri.fr				S				
Le lieu Jay	www.mfr-limoise.com	A		S	S				
8 route de Monetay	www.mfrsaligny.fr				S		A		
5 ch. St-Denis montée du Savel	www.agrotech.fr				S				
76 chemin de Ripotier Haut	epl.aubenas.educagri.fr				S		S		
111 av. du 8 mai 1945	www.vivaraiformation.com						A		
11 rue de Salers	epl-aurillac.entauvergne.fr/Portail/15006				S		S		
5 route des hautes terres, Volzac	www.lycee-agricole-stflour.fr				S				
Route de Massalès	www.mfr-saint-flour.fr						S		
Le bourg	www.mfrepo-marcoles.com				A				
rue de la Sablière	www.cfmda.fr	A							
La Chauméane	www.mfrdivajeu.fr		A		S/A				
Les Chirouzes	valdedrome.apprentis-auteuil.org			S					
385 B route de Saint-Marcellin	www.mfr-chatte.org				S		A		
57 av. Charles de Gaulle	www.formagri38.com				S		S		
chemin de Mozas	www.mfr-mozas.org			S	S			A	
148 rue Emmanuel Mounier	mfr-crolles.org	A							
CS 90023	www.eplea-roanne.educagri.fr				S		S		
BP 204	www.legtamontbrison.educagri.fr				S	A	A		
Le Creux du Balay	https://www.loireformation.fr				A		A		
Ressins	www.ressins.com				S/A		A		
Route de Bonnefont	www.lycee-bonnefont.fr			S/A	S	S/A	A		
Domaine de Choumouroux	www.lyceegeorgesand.com				S				
Les Yssets	www.ifp43.fr	A							
72 av. de Vals	www.isvt.fr				S		A		
Rue du Château des Vergnes	www.idm63.com	A							
Ancienne RN 89, Le Marchedial	www.lyceeagricolerochefortmontagne.fr				S				
Château de Saint-Quentin	www.laep-breuil.com				S				
Site de Marmilhat	www.marmilhat.educagri.fr				S		S		
Place des écoles	www.mfr-gelles.fr				S				
Les Arnas	www.mfr-saint-romain.fr			S					
Les Charmattes	mfr-stmartinienhaut.fr	A							
8 Av. de la Croix Sopha	www.mfr-st-laurent.fr				S		S		
1031 av. Charles Albert	www.reinach.fr			S	S	S	S		
150 route de la Mairie	www.epl.contamine.educagri.fr				S				
route de l'école d'agriculture	www.iseta.fr						S		
826 route des Dronières	mfr-dronieres.fr				S				
26 boulevard Docteur Petitjean	www.agrosupdijon.fr								A
Route de Langres	www.labarotte.fr				S		S		
Petite rue du Crot	www.mfrliernais.fr		A	S			S		
21 boulevard Olivier de Serres	www.lycee-quetigny.fr		A		A				
33 boulevard de Bellevue	mfrquetigny.fr				S/A				
10 rue François Villon	chateaufarine.educagri.fr						A		
1 place Cretin	www.lycee-lasalle-levier.org				S		S		
2 rue des Chanets	granvelle.educagri.fr				S		S		
36 rue de Jésus	www.mfr-vercel.com				S				
614 av. Edgar Faure	www.montmorot.educagri.fr		A		S/A		S		
rue des Vergers	www.mfr-amange.fr				S				

S : STAGE A : APPRENTISSAGE



Suite du document



LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION



RÉGION	CP	VILLE	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT
BOURGOGNE FRANCHE- COMTE	58000	Challuy	Lycée agricole/CFA - Site de Challuy
	58120	Château-Chinon	Lycée agricole du Morvan
	58180	Marzy	CFA polyvalent de Marzy
	58200	Cosne-Cours-sur-Loire	Lycée agricole de Nevers-Cosne
	58330	Saint-Saulge	IPERMA/CFA agricole - Site de Saint-Saulge
	70000	Vesoul	Lycée agricole de Vesoul/CFA de Haute-Saône
	70100	Chargey-lès-Gray	Maison familiale rurale de Chargey Les Gray
	70220	Fougerolles	Maison familiale rurale de Fougerolles
	70230	Montbozon	Maison familiale rurale de Montbozon
	71000	Mâcon	Lycée René Cassin
	71011	Mâcon	CFA des métiers de l'automobile
	71000	Chalon-sur-Saône	IUT de Chalon-sur-Saône, Université de Bourgogne
	71110	Anzy-le-Duc	Maison familiale rurale
	71130	Gueugnon	CFA agricole - Site de Gueugnon
	71150	Fontaines	Lycée agricole
	71250	Mazille	Maison familiale rurale du Clunisois
	71500	Louhans	Lycée d'enseignement agricole privé de la Bresse
	71600	Paray-le-Monial	Lycée privé Sacré-Coeur
	89003	Auxerre	CFA interprofessionnel
	89290	Venoy	Lycée agricole d'Auxerre
89330	Villevallier	Maison familiale rurale du Jovinien	
89350	Champignelles	CFA agricole de l'Yonne	
BRETAGNE	22100	Dinan	CFA de la CMA des Côtes d'Armor
	22120	Quessoy	Lycée La Ville Davy
	22200	Plouisy	Lycée agricole Kernilien
	22350	Caulnes	Lycée agricole/CFA de Caulnes
	22402	Lamballe	Lycée Henri Avril
	22450	Pommerit-Jaudy	Lycée Pommerit
	22605	Loudéac	Maison familiale rurale
	29170	Fouesnant	Lycée agricole de Bréhoulou
	29190	Pleyben	Maison familiale rurale
	29260	Lesneven	IREQ - antenne CFA MFR de Bretagne
	29260	Ploudaniel	Maison familiale rurale Plabennec
	29370	Elliant	Maison familiale rurale
	29400	Landivisiau	Maison familiale rurale
	29590	Lopérec	Lycée agricole le Nivot
	29600	Morlaix	Lycée de Suscinio
	29600	Morlaix	Maison familiale rurale
	35000	Rennes	Lycée Antoine de Saint-Exupéry - site Pier Giorgio Frassati
	35120	Dol-de-Bretagne	Lycée les Vergers
	35140	Saint-Aubin-du-Cormier	Lycée professionnel agricole la Lande de Rencontre
	35150	Janzé	Maison familiale rurale
	35162	Montfort-sur-Meu	CFTA de l'Abbaye
	35300	Fougères	Maison familiale rurale
	35360	Montauban-de-Bretagne	Maison familiale rurale - antenne CFA MFR de Bretagne
	35510	Rennes	IUT de Rennes, Université de Rennes 1
	35605	Redon	ISSAT Redon
	35630	Saint-Symphorien	Maison familiale rurale
	35651	Le Rheu	Lycée Théodore Monod
	56110	Gourin	Lycée Saint-Yves
	56230	Questembert	Maison familiale rurale - antenne CFA MFR de Bretagne
	56300	Pontivy	LEAP Kerlebobst
56308	Pontivy	LEGTA Le Gros Chêne	
56500	Locminé	Lycée professionnel Louis Armand	
56800	Ploërmel	Lycée agricole la Touche	

ADRESSE	SITE WEB	CAP Maintenance des matériels agricoles	CAPA Métiers de l'agriculture	BAC PRO Agroéquipement	BAC PRO CGEA	BTS GEA	BTS ACSE	CT/ETA Conducteur de travaux en ETA	LP Agroéquipement
243 Route de Lyon - Challuy	epleanevers.educagri.fr				A		A		
Rue Pierre Mendès France	formavenir.pronde.net				S		A		
21 rue des Carrières	www.cfapmarzy.com	A							
66 rue Jean Monnet	www.epleanevers.educagri.fr				S				
Place Dom de Laveyne	www.iperma.net			S/A		A			
16 rue E. Belin - Le Grand Montmarin	www.epl.vesoul.educagri.fr			S/A	S/A	S/A			A
77 Route Nationale	www.mfrchargey.fr				S				
54 rue de Blanzey	www.mfr-fougerolles.fr				S		A		
6 rue du Bressot	www.mfr-montbozon.fr	A		S	S				
49 boulevard des Neuf Clés	lyc71-cassin.ac-dijon.fr	S							
288 rue Claude Bernard	www.cfaauto-macon.fr	A							
1 allée des Granges Forestier	iutchalon.u-bourgogne.fr								A
Les Haies	www.mfr-anzy.fr				S				
Chazey	www.epl-fontaines.fr			A	A				
10 La Platière	www.epl-fontaines.fr				S		S		
Charly	www.mfr-mazille.fr				S				
600 av. Fernand Point	www.notredame-louhans.fr				S				
22 av. de Charolles	www.ecparay.fr	S							
3 rue Jean Bertin	www.cifayonne.com	A							
La Brosse	www.terresdelyonne.com				S		S		
25 rue Verdeau	mfrvillevallier.fr				S/A				
3 route de Champcevais	www.terresdelyonne.com		A						
La Croix Fresche Blanc, Aucaleuc	cfa-cotesdarmor.fr	A							
51 rue de la Corderie	www.lavilledavy.fr				S		S		
allée de Kernilien, Plouisy	www.kernilien.fr				S				
126 rue de Dinan	www.caulnes.educagri.fr				S		A		
7 et 9 rue de Dinard	www.lyceehenriavril.fr	S							
Le Chef du Bois	www.lycee.pommerit.fr			S	S		S		
31 rue Anatole Le Braz	www.mfr-loudeac.asso.fr			S	S	A			
Bréhoulou	www.brehoulou.fr				S		S		
2 rue de Trésigny, Croas An Drevers	www.mfr-pleyben.com				S				
Route de Plouider	www.ireo.org				S		S		
4 place Alain Poher	www.mfr-plabennec-ploudaniel.fr				S				
13 rue Saint Yves	www.mfr-elliant.com		A		S				
41 rue Georges Clemenceau	www.mfr-landivisiau.com				S				
Le Nivot	www.lenivot.com				S				
Suscino	www.cmk29.educagri.fr			A	A				
Rue de Roch Glaz	www.mfr-morlaix.com				S				
Rue Fernand Robert	groupesaintexupery.fr						S		
4 rue des Murets	lyceesvergers.fr			S	S		S		
Lande de la Rencontre	www.st-aubin.educagri.fr				S				
41 rue du Bois Rouge	www.mfr-janze.fr				S				
7 Abbaye Saint-Jacques	www.cfta-montfort.fr				S		S	A	
1 et 3 bis rue des Cotterêts	www.mfr-fougeres.fr				S				
La Rouvraie	www.mfr-montauban-bretagne.fr	S	S						
3 rue du Clos Courtel	iut-rennes.univ-rennes1.fr								A
21 rue de la Guichardaie	www.issat.info		A	S	S	A			
La Chatière	www.mfr-hede.fr				S				
55 av. de la Bouvardière	www.campus-monod.fr						S		
2 rue de la Libération	styves-gourin.fr			A	S/A				
1 boulevard Pasteur	www.mfr-questembert.fr				S				
Kerlebost, St Thuriau	www.lyceekerlebost.fr				S				
rue de Bretagne	www.legroschene.fr				S		S		
3 rue Jean Moulin	www.lp-louis-armand.fr	S							
La Touche	www.lycee-latouche.com				S				

S : STAGE A : APPRENTISSAGE



Suite du document



LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION

RÉGION	CP	VILLE	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	
CENTRE	18570	Le Subdray	Lycée agricole/CFA	
	28202	Châteaudun	Lycée d'enseignement agricole privé de Nermont	
	28480	Beaumont-les-Autels	Maison familiale rurale de Beaumont les Autels	
	28630	Sours	Lycée agricole/CFA de Chartres	
	36018	Châteauroux	CFA agricole de l'Indre	
	36018	Châteauroux	Lycée d'enseignement général et technologique agricole	
	36700	Saint-Cyran-du-Jambot	Lycée d'Enseignement Agricole Privé Saint Cyran	
	37230	Fondettes	Lycée agricole/CFA de l'Indre et Loire	
	37250	Sorigny	CFA de la Maison Familiale d'Education et d'Orientation	
	37250	Sorigny	Maison familiale rurale du Val de l'Indre	
	37500	Chinon	CFA agricole de l'Indre-et-Loire - Annexe de Chinon	
	37800	Noyant-de-Touraine	Maison familiale rurale	
	41000	Vendôme	Lycée professionnel Ampère	
	41000	Saint-Firmin-des-Prés	Maison familiale rurale de Saint-Firmin des Prés	
	41800	Montoire-sur-le-Loir	Lycée agricole/CFA du Loir-et-Cher	
	45160	Olivet	CFA spécialisé (personnes en situation de handicap)	
	45200	Amilly	LEGTA le Chesnoy	
45270	Bellegarde	CFA agricole du Loiret		
45500	Gien	Maison familiale rurale		
CORSE	20090	Ajaccio	CFA de la Chambre des métiers de Corse du sud	
	20100	Sartène	Lycée agricole U Rizzanese	
GRAND EST	20290	Borgo	Lycée agricole Borgo-Marana	
	08090	Saint-Laurent	Lycée agricole du Balcon des Ardennes	
	08300	Rethel	Lycée agricole/CFA	
	10120	Saint-Pouange	Lycée agricole/CFA de l'Aube	
	10150	Sainte-Maure	Lycée privé Sainte-Maure	
	51000	Châlons-en-Champagne	CFA interprofessionnel de la Marne	
	51130	Gionges	Maison familiale rurale	
	51370	Thillois	Lycée La Salle Reims-Thillois	
	51460	Somme-Vesle	Lycée de la Nature et du Vivant de Somme Vesle	
	51600	Somme-Suippe	Pôle de formation en agroéquipement de Somme-Suippe	
	52903	Chaumont	Lycée agricole/CFA Edgard Pisani de la Haute-Marne	
	54200	Toul	CFA agricole de Meurthe-et-Moselle	
	54220	Malzéville	CFPPA de Pixérécourt	
	54740	Haroué	CFA Agricultures et Territoires	
	55006	Bar-le-Duc	CFA Louis Prioux	
	55006	Bar-le-Duc	Lycée agricole/CFA	
	55210	Vigneulles-lès-Hattonchâtel	Maison familiale rurale	
	55700	Stenay	Maison familiale rurale	
	57170	Château-Salins	Lycée agricole du Val de Seille	
	57530	Courcelles-Chaussy	Lycée/CFA agricoles et horticoles	
	67210	Obernai	CFA du lycée Paul Emile Victor	
	67212	Obernai	Lycée agricole d'Obernai/CFA	
	68250	Rouffach	Lycée agricole de Rouffach/CFA du Haut Rhin	
	88140	Bulgnéville	Maison familiale rurale	
	88500	Mirecourt	Lycée agricole/CFPPA des Vosges	
	88600	Gugnécourt	Maison familiale rurale	
	HAUTS DE FRANCE	02140	Vervins	CFPPA-UFA de Thiérache
		02140	Fontaine-lès-Vervins	Lycée agricole de la Thiérache
		02300	Chauny	Lycée agricole privé Robert Schuman - site de Chauny
		02650	Crézancy	Lycée agricole et viticole
59177		Sains-du-Nord	Lycée agricole Charles Naveau	



ADRESSE	SITE WEB	CAP Maintenance des matériels agricoles	CAPA Métiers de l'agriculture	BAC PRO Agroéquipement	BAC PRO CGEA	BTS GEA	BTS ACSE	CT/ETA Conducteur de travaux en ETA	LP Agroéquipement
Le Sollier	www.bourges.educagri.fr		A		S		S/A		
2 rue de Nermont, La Chapelle du noyer	www.nermont.fr				S		A		
7 rue du Général de Gaulle	www.mfr28.net				S				
La Saussaye	www.legta.chartres.educagri.fr				S		S/A		
Route de Velles	www.epl.chateauroux.educagri.fr		A		A				
Route de Velles - Touvan	naturapolis36.fr				S				
1 route de Châtillon	www.leapstcyran.fr				S				
La Plaine	www.tours-fondettes.educagri.fr				S/A				
18 rue des Courances	www.mfr-cfa-sorigny.fr	A							
3 rue de Saint Branches	www.mfrvaldelindre.fr			S					
26 rue du Petit Bouqueteau	www.tours-fondettes.educagri.fr		A						
Route de Brou	www.mfr-noyant37.fr				S		S/A		
11 rue Jean Bouin	www.lycee-ampere41.com	S							
6 route de l'Auseys	www.mfr-st-firmin.fr		S						
6 rue de l'agriculture	epl41.com		A		S/A		A		
1876 rue du Général de Gaulle	www.cfascentre.com		A						
2190 av. d'Antibes	www.lechesnoy.fr			S		S	S		
11 rue des Pervenches	www.cfa-bellegarde.fr		A	A	A				
3 av. des Montoires	www.mfr-gien.com				S				
La Sposata Quartier Bacciocchi	www.cfm-ajaccio.fr	A							
Route de Lévie	www.epl.sartene.educagri.fr						S		
650 route de Porettonne	www.epl-borgo.fr				S				
27 rue du Muguet	www.lebalcon.fr				S				
Route de Nouvion	eplefpa.cense08.fr		A		S/A		S		
Route de Viélaïnes	www.epldelaube.fr		A		S		S		
105 route de Mery sur Seine	lycee.ste.maure.pagesperso-orange.fr				S				
32 rue Benjamin Franklin	www.cfa-alfor.fr	A							
66 rue de la Crolière	www.mfr.asso.fr				S				
4 rue des écoles	www.reimsthillois.fr						S		
	www.lycee-somme-vesle.fr				S				
1 ruelle du pensionnat	www.pfae.eu		S	S		S			
BP 2089	www.edgard-pisani.educagri.fr		A		S/A				
12 rue Drouas	www.pixerecourt.fr/formations-epl54		A		A				
Domaine de Pixérécourt	www.pixerecourt.fr/pixerecourt/cfppa						A		
2 les Noires Terres	www.alpa-is4a.fr/cfa-388261						A		
4 parc Bradfer	www.cfa-bar-le-duc.com	A							
Technopôle Ph. de Vilmorin	www.eplagro55.fr		A		S/A		S/A		
Château des Quatre Vents	www.mfr-vigneulles.com	A		S	S				
4 rue des Lilas	mfr-stenay.fr				S				
40 route de Strasbourg	www.eplea.chateau-salins.educagri.fr				S		S		
Av. d'Urville	www.eplea.metz.educagri.fr		A	S	A				
1A av. de Gail	www.lyc-emile-victor-obernal.ac-strasbourg.fr	A							
44 boulevard de l'Europe	epl67.fr		A	A	S		S		
8 aux Remparts	www.rouffach-wintzenheim.educagri.fr		A		S/A				
178 rue des Récollets	www.mfr-bulgneville.com				S				
270 av. du M ^e de Lattre de Tassigny	www.eplea.vosges.educagri.fr			S/A	S/A		S		
265 Grande Rue	www.cfr-gugnecourt.com				S		S		
Rue Porte des Champs	www.cfa-agricole-aisne.fr		A						
Lieu dit le Pont de Pierre	lycee-thierache.educagri.fr			S	S				
10 route d'Ugny	www.robertschuman02.org		S/A	S	S	A	A		
2 rue de l'Eglise	eplefpa-aumontcrezancyverdilly.fr		A		S		S		
51 rue Jean Baptiste Lebas	legtasainsdunord.jimdo.com				A		A		

S : STAGE A : APPRENTISSAGE



Suite du document



LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION

RÉGION	CP	VILLE	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT
HAUTS DE FRANCE	59190	Hazebrouck	Institut agricole privé
	59242	Genech	Institut de Genech
	59294	Haussy	Maison familiale rurale
	59360	Le Cateau-Cambrésis	Maison familiale rurale
	59400	Cambrai	Lycée d'enseignement agricole privé Sainte-Croix
	59523	Hazebrouck	CFA de Genech - Hazebrouck
	59630	Bourbourg	Lycée professionnel agricole privé Charles Brasseur
	59810	Lesquin	CFA régional de Genech - Lesquin
	60310	Beaulieu-les-Fontaines	Maison familiale rurale du Noyonnais
	60380	Songéons	Maison familiale rurale Songeons
	60430	Saint-Sulpice	Maison familiale rurale Saint-Sulpice
	60600	Airion	Lycée agricole/CFA d'Airion
	62022	Arras	Lycée professionnel Savary - Ferry
	62120	Aire-sur-la-Lys	Lycée d'enseignement agricole privé Sainte-Marie
	62217	Tilloy-lès-Mofflaines	Lycée agro-environnemental d'Arras
	62310	Radinghem	Lycée agricole - Site de Radinghem
	62400	Béthune	IUT de Béthune, Université d'Artois
	62450	Bapaume	Institut agricole Saint Eloi
	62650	Campagne-lès-Boulonnais	Maison familiale rurale des Hauts pays
	62690	Savy-Berlette	Lycée d'enseignement agricole privé
	62770	Rollancourt	Maison famille rurale
	62830	Samer	Maison familiale rurale
	80100	Abbeville	CFPPA de la Baie de Somme
	80201	Péronne	CFPPA de la Haute Somme - Site de Péronne
80260	Villers-Bocage	Maison familiale rurale Villers-bocage	
80420	Flixecourt	Maison familiale rurale Flixecourt	
80440	Cottenchy	LEGTA/CFA Le Paraclat	
ILE DE FRANCE	77120	Coulommiers	Campus scolaire de Coulommiers
	77120	Chailly-en-Brie	Lycée/CFA de La Bretonnière
	77257	Brie-Comte-Robert	Lycée Bougainville agriculture et paysage
	77460	Souppes-sur-Loing	Maison familiale rurale
	78200	Magnanville	Lycée agricole privé Sully
	78514	Rambouillet	CFA du CEZ
93100	Montreuil	Lycée des métiers de l'horticulture et du paysage	
NORMANDIE	14130	Blangy-le-Château	Maison familiale rurale
	14170	Saint-Pierre-en-Auge	Lycée agricole/CFA le Robillard
	14490	Balleroy-sur-Drôme	Maison familiale rurale
	14508	Vire Normandie	Lycée agricole de Vire
	14930	Maltot	Maison familiale rurale
	27110	Le Neubourg	Lycée agricole/CFA de l'Eure
	27240	Mesnils-sur-Iton	Lycée agricole/CFA de l'Eure
	27500	Tourville-sur-Pont-Audemer	Lycée agricole privé
	27500	Pont-Audemer	UFA Risle-Seine
	50140	Mortain-Bocage	Maison familiale rurale
	50200	Coutances	IFORM
	50207	Coutances	Lycée agricole de Coutances
	50250	La Haye	Maison familiale rurale
	50300	Vains	Maison familiale rurale
	50310	Montebourg	Lycée professionnel agricole de l'Abbaye
	50400	Granville	Maison familiale rurale
	50600	Saint-Hilaire-du-Harcouët	Lycée agricole de la baie du Mont Saint-Michel
	50600	Saint-Hilaire-du-Harcouët	Lycée Claude Lehec
50620	Le Hommet-d'Arthenay	Lycée agricole Saint-Lô Thère	
50890	Condé-sur-Vire	Institut rural La Bélinière	



ADRESSE	SITE WEB	CAP Maintenance des matériels agricoles	CAPA Métiers de l'agriculture	BAC PRO Agroéquipement	BAC PRO CGEA	BTS GEA	BTS ACSE	CT/ETA Conducteur de travaux en ETA	LP Agroéquipement
69 rue du Violon d'Or	www.institut-hazebrouck.eu				S		S		
Rue de la Libération	www.institutdegenech.fr				S		S		
14 rue Auguste Delcroix	site.mfrhaussy.com		S	S	S				
70 rue Faidherbe	www.mfr-le-cateau.fr				S				
6 bis rue du Pont de Pierres	www.lycee-sainte-croix.com		S						
101 rue de thérouanne	www.cfa-genech.fr		A						
110 av. Anthony Caro	www.lycee-charles-brasseur.fr			A					
28 rue Victor Hugo	www.institutdegenech.fr						A		
9 rue Jeanne d'Arc	www.mfrbeau lieu.fr		S						
5 place du Général de Gaulle	www.mfrsongeons.com				S				
4 rue de Crécy	www.mfr-stsulpice.com				A	S			
	www.lyceeagricoledeloise.com		A		S				
av. Jean Zay	www.lycee-savary-ferry-arras.fr	S							
52 rue d'Isbergues	www.lycee-saintemarie.fr				S				
Route de Cambrai	www.formationsnatures.fr		A		S/A		S		
58 rue Principale	agricole-radinghem. savoirsnumeriques5962.fr				S		A		
1230 rue de l'Université	www.iutbethune.org								A
36 rue Marcellin Gaudefroy	www.institut-sainteloi-bapaume.fr				S	A	S		A
7 rue des Sans Culottes	www.mfrcampagne.fr			A	S				
22-24 Ancienne Route Nationale	www.leap-savyberlette.org	S	A	S				A	
1 rue du Moulin	www.rollancourt-formations.fr				S		S		
Rue de Questrecques	mfrsamer.com				S				
21 rue du lieutenant Caron	www.lycee-baie-de-somme.fr		A						
10 rue du Quinconce	www.haute-somme.fr		A						
Rue de la Sablière	www.mfrvillersbocage.com				S				
28 rue Courbet	www.mfrflixecourt.fr				S		S		
Le Paraclet	leparacletamiens.fr			A	S		A		
6 rue des templiers	www.campus-coulommiers.eu	S							
Hameau de La Bretonnière	www.labretonniere.fr		A		S/A				
RD 319, Domaine de Sansalle	www.lycee-bougainville.fr				S		S		
72 av. du Maréchal Leclerc	www.mfr-souppes77.fr				S				
22 av. de l'Europe	www.lycee-agricole-sully.fr			S	S				
Parc du château, Bergerie nationale	www.bergerie-nationale.educagri.fr						A		
16 rue Paul Doumer	lyceehorticulture93.fr				A				
Route du Mesnil	www.mfr.asso.fr								
Lieury	www.le-robillard.fr		A	A	S/A	A			
81 rue des Forges	www.balleroy.mfr.fr				S				
Route de Caen	www.tracy-vire.fr				S/A				
La France	www.maltot.mfr.fr				S		A		
Rue Pierre Corneille	www.educagri27.fr		A		S/A				
Route de Chambray, Gouville	www.educagri27.fr					S	S/A		
1711 route de Lisioux	lycee-agricole-privé-tourville.fr				S				
Rue Pierre de Coubertin	www.cfa-risle-seine.com	A							
Belle Etoile	www.mortain.mfr.fr				S				
3 rue Pasteur	www.artisanat50.fr	A							
La Quibouquièrre	www.coutances.educagri.fr				S		S		
7 rue des Hauts Vents	www.lahayedupuits.mfr.fr				S				
14 route des Granges	www.mfr-vains.com				S				
Route de Quinéville	www.lasalle-montebourg.fr			S	S				
121 rue des Routils	www.granville.mfr.fr				S		S		
Route de Fougères	lycee-agricole-de-la-baie-du-mont-saint-michel.fr				S		S		
Rue Dauphine	lycees-claude-lehec.etab.ac-caen.fr	S							
	www.saint-lo-there.fr				S/A		A		
La Bélinière	www.mfr-ireo-conde.fr		S/A	A					

S : STAGE A : APPRENTISSAGE



Suite du document



LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION

RÉGION	CP	VILLE	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT
NORMANDIE	61120	Vimoutiers	Maison familiale rurale
	61210	Giel-Courteilles	Lycée professionnel agricole Giel Don Bosco
	61410	Rives d'Andaine	MFR Haleine
	61500	Sées	CFA agricole de Sées
	61500	Sées	Lycée agricole Auguste Loutreuil
	61600	La Ferté-Macé	MFR CFTA
	76190	Auzebosc	CFA de Seine-Maritime - NaturaPOLE
	76196	Yvetot	Lycée agricole et agroalimentaire
	76220	Brémontier-Merval	Lycée professionnel agricole du Pays de Bray
	76430	La Cerlangue	Maison familiale rurale
	76550	Offranville	Lycée professionnel Jean Rostand
	76690	Saint-Georges-sur-Fontaine	Maison familiale rurale Coqueréaumont
	76750	Buchy	Maison familiale rurale
	76890	Tôtes	Maison familiale rurale
NOUVELLE AQUITAINE	16270	La Péruse	Maison familiale rurale de La Péruse
	16300	Salles-de-Barbezieux	Lycée professionnel agricole Félix Gaillard
	16370	Cherves-Richemont	Maison familiale rurale des Charentes
	16400	La Couronne	CFA agricole de la Charente
	17240	Saint-Genis-de-Saintonge	Lycée agricole privé Saint-Antoine
	17500	Saint-Germain-de-Lusignan	CFA de la CMA de la Charente-Maritime - Site de Jonzac
	17500	Saint-Germain de Lusignan	Lycée professionnel agro-viticole Le Renaudin
	17700	St-Germain-de-Marencennes	MFR de Saint-Germain-de-Marencennes
	19460	Naves	LEGTPA Edgard Pisani
	23150	Ahun	Lycée agricole/CFA de Ahun
	24600	Vanxains	Maison familiale rurale du Ribéraçois
	24660	Coulounieix-Chamiers	Lycée agricole/CFA de la Dordogne La Peyrouse
	24750	Boulzac Isle Manoire	CFA de la CMA interdépartementale/Dordogne
	24800	Thiviers	Maison familiale rurale du Périgord vert
	33140	Villeneuve-d'Ornon	ISNAB de Bordeaux
	33250	Pauillac	Lycée professionnel Odilon Redon
	33430	Bazas	LEGTA de Bazas Terres de Gascogne
	40180	Oeyreluy	Lycée agricole Hector Serres/CFA
	40250	Mugron	Lycée professionnel agricole de Chalosse
	40800	Aire-sur-l'Adour	Maison familiale rurale
	47110	Sainte-Livrade-sur-Lot	CFA agricole du Lot-et-Garonne
	47320	Clairac	Lycée professionnel Porte du Lot
	47410	Bourgognague	Maison Familiale Rurale
	47600	Nérac	LEGTA Armand Fallières
	64120	Saint-Palais	Lycée Jean Errecart
	64121	Montardon	LEGTA de Pau-Montardon
	64130	Mauléon-Licharre	Lycée agricole rural privé de Soule
	64130	Mauléon-Licharre	Lycée professionnel Jean Pierre Champo
	64220	Saint-Jean-Pied-de-Port	Lycée agricole privé Frantses Enia
	64240	Hasparren	Lycée privé Armand David Hasparren-Bayonne
	64300	Orthez	Lycée professionnel agricole
	64300	Mont	Maison familiale rurale
	64400	Oloron-Sainte-Marie	Lycée des métiers de la montagne
	64800	Nay	Lycée technologique privé Nay-Baudreix
	79270	Sansais	Maison familiale rurale du Marais poitevin
	79300	Bressuire	Lycée agricole et agroalimentaire Campus des Sicaudières
	79300	Bressuire	Maison familiale rurale Sèvreurope de Bressuire
	79301	Bressuire	Maison familiale rurale de Bressuire - Grange
	79500	Melle	Lycée agricole Jacques Bujault
	79600	Saint-Loup-Lamairé	Maison familiale rurale de Saint-Loup-Lamairé



ADRESSE	SITE WEB	CAP Maintenance des matériels agricoles	CAPA Métiers de l'agriculture	BAC PRO Agroéquipement	BAC PRO CGEA	BTS GEA	BTS ACSE	CT ETA Conducteur de travaux en ETA	LP Agroéquipement
5 av. du Général de Gaulle	www.mfrvimoutiers.com				S/A				
Les Cours	www.giel-don-bosco.org		S	S					
18 rue d'Alençon, Haleine	www.haleine.mfr.fr			S/A	S				
Route d'Essay	www.alencon-sees.educagri.fr				A		A		
Rue du 11 Novembre 1918	www.alencon-sees.educagri.fr				S		S		
25 rue Pierre Neveu	www.cftaferte.mfr.fr				S		S		
Allée du lycée agricole	www.cfa-yvetot.epl76.fr				A				
Route de Caudebec	www.legta.yvetot.educagri.fr				S		S		
Site de Merval - Le château	www.lyceeedupaysdebray.fr				S				
Château Bellevue - 1940 route de Tancarville	www.mfr-la-cerlangue.fr					S			
501 rue du château	www.lycee-rostand-offranville.fr	S							
1888 Route de Coqueréaumont	www.mfr-coquereaumont.org						A		
187 route de Sommersy	www.mfr-buchy.fr			S	S				
11 rue du Général Leclerc	www.mfr-totes.fr				S				
5 route de Loubert	www.laperuse.mfr.fr				S				
Chez Fouquet	www.epl-charente.com				S				
12 route de l'Ancien Séminaire	www.institut-richemont.fr				S		S		
L'Oisellerie	www.epl-charente.com		A	A	A		S		
2 allée Saint Antoine	www.saintantoinelycee.com				S				
40 route de Saint Genis	www.apprentissage.cma17.fr	A							
10 Chez Renaudin	lerenaudin.desclaude.com				S				
2 route de Roiffé	www.stgermain.mfr.fr				S				
Cézarin	lycee-agricole-tulle.fr				S		S		
Le Chaussadis	www.ahun.educagri.fr				S/A		S/A		
Le Bourg	www.mfr-riberacois.com				S				
Av. Winston Churchill	www.perigeux.educagri.fr				S/A		S/A		
16 av. Henry Deluc	www.cfa-artisanat24.fr	A							
Château de la Filolie	www.filolie.com			S/A					
2 impasse Charles Tellier	www.isnab.com						S		
2 rue du Maquis des vignes Oudises	www.lycee-odilon-redon.net	S							
2 av. de la République	www.bazas.educagri.fr				S				
2915 route des Barthes	www.formagri40.fr	A	A				S		
366 route de Pomarez	www.formagri40.fr			S		A			
2 rue du Petit Séminaire	www.mfr-aire.org				S				
Route de Casseneuil	www.epl47.educagri.fr		A	A	A		A		
Allée Franck Bize	www.lyceeportedulotclairac.fr	S							
Château Jolibert	www.mfr-bourgougnague.fr			S					
Route de Francescas	www.epl47.educagri.fr						S		
305 rue des Écoles	www.lycee-errecart.com				S		S		
Route de Pau	www.pau-montardon.educagri.fr						S		
BP 65	www.larps-mauleon.fr				S				
7 rue des Évadés de France	www.lycee-champo.fr	S							
Av. du Jaï Alāï	frantzesenia.com				S				
1 route des Missionnaires	lyceearmanddavid.fr			S					
1595 av. François Mitterrand	www.orthez.educagri.fr				S				
22 rue du Vieux Mont	www.mfr-mont.fr				A		A		
1051 route du Gave d'Aspe	www.oloron.educagri.fr				S				
Route de Lys	ltp-naybaudreix.com				S				
25 route des cabanes	www.mfr-maraispoitevin.fr				S				
Route de Nantes, Campus des Sicaudières	www.sicaudieres.org				S				
22 rue de la Baritauderie	www.sevreurope.eu			S			S	A	
36 rue de la Grange	www.mfr-bressuire.fr	A			A				
Route de la Roche	www.terres-et-paysages.fr				S				
2 route de la cape	www.mfr-saintloup.fr				S/A				

S : STAGE A : APPRENTISSAGE



Suite du document



LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION

RÉGION	CP	VILLE	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT
NOUVELLE AQUITAINE	86210	Bonneuil-Matours	Maison familiale rurale du Val de la Source
	86280	Saint-Benoît	CFA de la CMA de la Vienne
	86300	Chauvigny	Maison familiale rurale de Chauvigny
	86480	Rouillé	Lycée agricole/CFA
	86500	Montmorillon	Lycée agricole Jean-Marie Bouloux/CFA de la Vienne
	86540	Thuré	Lycée professionnel agricole horticole Danièle Mathiron
	87100	Limoges	CFA de la Haute-Vienne «Le Moulin Rabaud»
	87190	Magnac-Laval	CFA de la Haute-Vienne - Site Magnac-Laval
	87430	Verneuil-sur-Vienne	LEGTPA Les Vaseix
	87500	Saint-Yrieix-la-Perche	Lycée professionnel agricole de Saint-Yrieix
OCCITANIE	09100	Pamiers	Lycée général et technologique agricole
	11200	Lézignan-Corbières	IRFMA Aude
	11400	Lasbordes	Ecole Supérieure d'Agriculture La Raque
	11400	Castelnaudary	Lycée agricole/CFA de Castelnaudary
	12000	Rodez	ADPSA - Maison de l'agriculture
	12200	Villefranche-de-Rouergue	Lycée agricole privé F Marty
	12200	Monteils	Lycée agricole privé François Marty
	12390	Rignac	Lycée agricole et horticole privé
	12400	Saint-Affrique	Lycée agricole La Cazotte/CFA Saint-Affrique
	12400	Saint-Affrique	Lycée professionnel agricole privé Vaxergues
	12800	Naucelle	Maison familiale et rurale Cap del Paradis
	12850	Onet-le-Château	Campus des métiers
	12850	Onet-le-Château	CFA de l'Aveyron - site de Rodez La Roque
	30360	Vézénobres	Maison familiale et rurale - La Gardonnenque
	30600	Vestric-et-Candiac	Lycée agricole privé Emmanuel d'Alzon
	30840	Meynes	Lycée professionnel agricole privé
	31326	Castanet-Tolosan	LEGTA de Toulouse-Auzeville
	31330	Ondes	LEGTA de Ondes
	31800	Saint-Gaudens	Lycée agricole/CFA de Saint Gaudens
	32140	Masseube	Campus privé la Salle Saint-Christophe
	32300	Mirande	LPA - Lycée professionnel agricole
	32550	Pavie	Ecole des métiers du Gers
	32550	Pavie	Lycée agricole/CFA du Gers-Lavacant
	34150	Gignac	Lycée privé agricole de Gignac
	46100	Figeac	LEGTA
	48100	Marvejols	CFA Agricole de la Lozère - site de Marvejols
	48100	Marvejols	LEAP Terre Nouvelle
	48200	Saint-Chély-d'Apcher	LEGTPA de la Lozère - site Rabelais
	65500	Vic-en-Bigorre	Lycée agricole et forestier Jean Monnet
	66600	Rivesaltes	CFA agricole des Pyrénées-Orientales
81000	Albi	Lycée agricole/CFA - Site d'Albi Fonlabour	
81110	Verdalle	Lycée agricole privé de Touscayrats	
81500	Lavaur	Lycée agricole/CFA - Site de Lavaur	
81600	Brens	Maison familiale et rurale Midi-Pyrénées- Ineopôle	
82100	Montauban	CFA agricole du Tarn et Garonne	
82200	Moissac	Lycée professionnel agricole de Moissac	
82700	Escatalens	MFR d'éducation et d'orientation Sud Agromat	
OUTRE-MER	97115	Sainte-Rose	Maison familiale rurale Cadet
	97122	Baie-Mahault	LEGTA/CFA de la Guadeloupe
	97130	Capesterre-Belle-Eau	Lycée professionnel Paul Lacavé
	97224	Ducos	LEGTA Croix Rivail
	97355	Macouria	LEGTA de Matiti
	97360	Mana	Maison familiale rurale du Littoral Ouest
	97431	La Plaine-des-Palmistes	Maison familiale rurale de la Plaine des palmistes
	97460	Saint-Paul	Centre de formation d'apprentis agricole de Saint-Paul



ADRESSE	SITE WEB	CAP Maintenance des matériels agricoles	CAPA Métiers de l'agriculture	BAC PRO Agroéquipement	BAC PRO CGEA	BTS GEA	BTS ACSE	CT/ETA Conducteur de travaux en ETA	LP Agroéquipement
Traversais	www.valdelasource.mfr.fr				S				
1 rue de Chantejeau	www.cfametiers86.fr	A							
47 route de Montmorillon	www.mfr-chauvigny.com		S						
Venours	www.venours.fr				S/A		S/A		
Château Ringuet	www.formations-agrignature.com		A		S		A		
Domaine des Chevaliers	poleformation-thure.fr				S				
Rue de Saint-Gence	www.cfa-lemoulinrabaud.com	A							
route de la Souterraine	cdfaa.epl-limoges-nord87.fr				A				
	www.epl-limoges-nord87.fr				S				
La Faye	www.eplefpa-saint-yrieix.fr			S	S	S			
Route de Belpech	www.lyceeagricolepamiers.fr		A		S				
22 av. des Genêts, La Roumenguière	www.cm-aude.fr	A							
Départementale 6113	www.laraque.com						S		
935 Av. du Dr René Laennec	www.epl.lauragais.educagri.fr			S/A	S	A			
5 bd du 122 ^e RI	www.adpsa12.fr						A		
boulevard Pénevayre	www.lyceefrancoismarty.org						S		
Montels	www.lyceefrancoismarty.org			S					
21 av. de Villefranche	www.lycee-rignac.fr				S				
Route de Bournac	la-cazotte.educagri.fr				S		A		
23 rue Lamartine, vaxergues	www.lycee-vaxergues.fr				S				
Rue de Villelongue	www.mfrdenaucelle.fr		S		S				
Rue des métiers, ZI de Cantaranne	www.cm-aveyron.fr	A							
route d'Espalion	lycee-rodezlaroque.eap.entmip.fr				A				
357 Chemin de la Filature, La Gardonnenque	www.mfr-vesenobres.com		A		S				
Chemin des canaux	www.dalzon.com				S				
9 Route de Bezouce	www.lyceeagricoledemeynes.com		S						
2 route de Narbonne	www.citesciencesvertes.fr						S		
rue Castelnau, Tournassou	legta-ondes.eap.entmip.fr					A			
16 rue Olivier de Serres aux Stournes	www.cfa-piemont-pyrenees.fr		A		A				
domaine de Valentées	www.institut-st-christophe.com				S				
1 av. de la république	www.formagri-gers.com				S				
420 route de Lavacant	www.cma-gers.fr	A							
Route de Pezenas	www.epl.auch.educagri.fr				A		A		
La Vinadie	www.lyceeagricole-gignac.fr			S					
1 av. des Martyrs de la Résistance	figeac.legta.free.fr				S		S		
2 av. des Martyrs de la Résistance	epl.lozere.fr						A		
Civergols	lycee-terrenouvelle.com				S				
11 bis promenade des Acacias	epl.lozere.fr				S		S		
1 av. des Pyrénées	www.eplefpa65.educagri.fr		A		A	S	S		
route de Toulouse	eplea66.net		A						
Touscayrats	www.tarn.educagri.fr		A		S		S		
Domaine de Flamarens	www.touscayrats.fr				S		S		
823 av. de la Fédarié	www.tarn.educagri.fr				A		A		
1915 route de Bordeaux	www.ineopole-mfr.com						S		
av. du Sarlac	www.campusterrevie.org		A						
58 chemin Jouan Petit	www.campusterrevie.org				S				
Cadet	www.mfr-sudagromat.fr	A			S	S			
Convenance	www.mfr.asso.fr				S				
Av. Germain Saint-Ruf	www.guadeloupe.educagri.fr								
Quartier Bois Rouge	lpo.paul.lacave.pagesperso-orange.fr		S						
PK40, Savane de MATITI	www.croix-rivail.educagri.fr			S	S				
6070 Av. P. Berthelot, Terre Rouge	www.epl.guyane.educagri.fr			S	S				
Rue Arzal Adolphe	mfr-mana.fr		S		S				
181 route de Mafate	mfrpdp974.re				S				
	www.reunion.educagri.fr				A				

S : STAGE A : APPRENTISSAGE



Suite du document



LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION

RÉGION	CP	VILLE	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT
OUTRE-MER	97470	Saint-Benoît	Lycée professionnel Patu de Rosemont
	97480	Saint-Joseph	Lycée professionnel agricole
	97670	Coconi	Lycée professionnel agricole de Coconi
	98600	Wallis	Lycée professionnel agricole de Wallis et Futuna
	98712	Papara	Maison familiale rurale de Papara
	98719	Taiarapu-Est	Section d'enseignement professionnel de Taravao
	98825	Pouembout	Lycée agricole de Nouvelle Calédonie
	98870	Bourail	Lycée professionnel privé Père Guéneau
PAYS DE LA LOIRE	44115	Ancenis	Lycée Briacé - site d'Ancenis
	44430	Le Landreau	Lycée agricole privé Briacé
	44470	Carquefou	MFR Carquefou
	44590	Derval	Lycée Saint Clair Blain Derval
	44640	Le Pellerin	LEAP St Gabriel Nantes Océan
	44650	Legé	MFR Val de Logne
	49007	Angers	Groupe ESA
	49120	Chemillé-en-Anjou	MFR de Chemillé
	49136	Les Ponts-de-Cé	Campus de Pouillé-Angers
	49260	Montreuil-Bellay	MFR de Montreuil-Bellay
	49500	Segré-en-Anjou-Bleu	MFR de Segré
	49600	Beaupréau-en-Mauges	Lycée professionnel le Pinier Neuf
	49600	Beaupréau-en-Mauges	MFR des Mauges
	53000	Laval	LEGTA de Laval
	53000	Laval	Lycée agricole/CFA de Laval
	53000	Laval	MFR La Pignerie
	53000	Laval	URMA - IMA 53
	53100	Mayenne	LEGTAP Rochefeuille
	53200	Azé	Lycée professionnel agricole du Haut Anjou
	53400	Craon	MFR de l'Hippodrome
	53410	Port-Brillet	MFR CFP La Futaie
	53940	Saint-Berthevin	MFR de Saint-Berthevin
	72240	Bernay-en-Champagne	MFR Bernay en Champagne
	72303	Sablé-sur-Sarthe	LEAP Val de Sarthe
	72360	Verneil-le-Chétif	MFR de Verneil-le-Chétif
	72700	Rouillon	Lycée agricole/CFA La Germinière
	85000	La Roche-sur-Yon	URMA - ESFORA 85
	85001	La Roche-sur-Yon	EAP Les Etablières/CFA Agrilia Formation
	85002	La Roche-sur-Yon	CFA du lycée Nature
	85190	Venansault	MFR de Venansault
	85200	Saint-Martin-de-Fraigneau	MFR Puy Sec
	85390	Mouilleron-Saint-Germain	MFR de Mouilleron-en-Pareds
85400	Sainte-Gemme-la-Plaine	LEGTA Luçon Pétré	
85503	Les Herbiers	MFR Les Herbiers	
85700	Pouzauges	MFR de Pouzauges	
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	04510	Le Chaffaut-Saint-Jurson	Lycée agricole/CFPPA Digne-Carnejeane
	05000	Gap	Lycée agricole des Hautes-Alpes
	13148	Miramás	Lycée d'enseignement privé agricole Fontlongue
	13310	Saint-Martin-de-Crau	Maison familiale rurale Rhône-Alpilles
	13410	Lambesc	Maison familiale rurale Lambesc
	83470	St-Maximin-la-Ste-Baume	Lycée Privé Provence Verte
	84000	Avignon	CFA de la CMA de Vaucluse (antenne)
	84208	Carpentras	UFA de Carpentras (Campus Louis Giraud)
	84600	Richerenches	Maison familiale rurale Enclave des Papes
	84800	L'Isle-sur-la-Sorgue	Lycée professionnel agricole La Ricarde/UFA d'Avignon

ADRESSE	SITE WEB	CAP Maintenance des matériels agricoles	CAPA Métiers de l'agriculture	BAC PRO Agroéquipement	BAC PRO CGEA	BTS GEA	BTS ACSE	CT/ETA Conducteur de travaux en ETA	LP Agroéquipement
72 rue Joseph Hubert	lycee-patu.ac-reunion.fr	S							
24 rue Raphael Babet	eplstjo.educagri.fr			S	S				
BP 02	Tél. : 0269621779				S				
Mu'a, Lavegahau	clg-vaimoana.loina.wf				S				
PK 39.2 Côte Montagne	www.mfr-polynesiefrancaise.com		S						
route du plateau	www.lyceetaiarapu.com	S							
BP 5	legta.formagri.nc				S				
BP 85	lppg.ddec.nc	S							
lieu dit la Marchanderie	www.briace.org				S				
Briacé	www.briace.org		S						
La Charmeliere, av. Cugnot	www.mfr-carquefou.com				S		S/A		
29 rue de Rennes	www.lyceesaintclair.fr		A	A	S/A	A	S		
Allée du Bois Tillac	www.leboistillac.fr				S				
7 rue du Bocage	www.mfr-lege.fr	A		S/A					
55 rue Rabelais	www.groupe-esa.com				A		S/A		
Coulvée	www.mfr-cfa-chemille.com			S/A					
29 route de Pouillé	www.campus-pouille.com		S/A		S/A				
La Rousselière	www.cfa-mfr-montreuilbellay.fr				S				
1 Boulevard Léon Mauduit	www.mfrsegre.frfr				S				
Av. de Gontaut Biron, Beapreau	www.ensemble-domsortais.fr	S							
8 rue des cèdres	www.mfr-cfa-beaupreau.fr				S	A	S		
321 route de Saint-Nazaire	www.lycee-agricole-laval.com						S		
321 route de Saint-Nazaire	www.lycee-agricole-laval.com				S/A				
Route Bois de l'Huisserie	www.la-pigrierie.fr			S/A		A			
30 boulevard Volney	www.cm-laval.fr	A							
Vieille Route d'Ambrières	www.rochefeuille.net				S		S		
40 Route de Sablé	www.lpahautanjou.fr				S				
route de Segré	www.mfr-craon-hippodrome.fr				S				
La Futaie	www.lafutaie.org						A		
Rue Jean Cottereau	www.mfrsaintberthevin.com				S/A				
Bordigné	www.mfr-bernayenchampagne.fr				S/A		S/A		
Route du Mans	www.valdesarthe.fr				S		S		
Château de Mangé	www.mfr-verneil.com				S				
La Germinière	www.eap72.fr		A	S/A	S/A	A	S/A		
24 rond-point du Coteau	www.cm-larochesuryon.fr	A							
21 boulevard Réaumur	www.etabliers.fr				S		S/A		
Allée des Druides	www.lyceenature.com				A				
Les Hermitans	www.formations-venansault.com				S/A				
42 route du château	www.mfrpuysec.fr		S/A						
10 rue du Pavé, Mouilleron en Pareds	www.formation-alternance-vendee.fr			S		A			
route de la Rochelle	www.lycee-lucon-petre.educagri.fr			S		S			
14 rue de la Chesnaie	www.formations-herbiers.fr						S/A		
44 chemin des Puy	www.formations-pouzauges.fr				S/A				
Carmejane	www.digne-carmejane.educagri.fr		A		S		A		
127 route de Valserrès	www.gap.educagri.fr				S				
Boulevard Théodore Aubanel	www.fontlongue.org						S		
2 rue de la garrigue	www.mfr-rhonealpilles.com		S/A		S				
Domaine de Garachon	www.garachon.org	A			S				
Chemin du Prugnon	www.lycee-provence-verte.fr		A		S				
7 av. de l'Etang, ZI Fontcouverte	www.cmar-paca.fr	A							
310 Chemin de l'Hermitage	epl.carpentras.educagri.fr						A		
85 chemin des Abeillers	www.mfr-richerenches.org				S				
1016 av. Jean Bouin	www.lpa-ricarde.fr		S	S	S	A			

S : STAGE A : APPRENTISSAGE



LIENS UTILES

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

www.agriculture.gouv.fr

Portail alternance du ministère du travail

www.alternance.emploi.gouv.fr

Anefa

www.anefa.org

Apecita

www.apecita.com

Aprodema, les métiers et formations en agroéquipement

www.aprodema.org

CNEAP

www.cneap.fr

Portail des DIRECCTE

www.direccte.gouv.fr

Directions Régionales de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

www.agriculture.gouv.fr/les-directions-regionales-du-ministere-draaf

Information de l'enseignement agricole
et des formations aux métiers de la forêt

www.educagri.fr

Ministère de l'éducation nationale

www.education.gouv.fr

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

FAFSEA

www.fafsea.com

Fédération nationale des entrepreneurs des territoires

www.fnedt.org

Les Maisons familiales rurales

www.mfr.asso.fr

Sécurité sociale agricole

www.msa.fr/lfy/sante-securite-au-travail

ONISEP

www.onisep.fr

UNREP

www.maformationagricole.com

Vivea, fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant

www.vivea.fr



Légendes des photographies :

Couverture, p. 4 : Exercice pratique à l'établissement : débroussaillage, fauchage
p. 7 : Chantier de récolte de petits pois dans la Somme
p. 9 : Le maître d'apprentissage et l'apprenti sur un chantier
p. 12 : Cours à l'atelier
p. 18 : Lavage d'un télescope à l'établissement
p. 27 : Poste de conduite de tracteur
p. 28 : Chantier d'arrachage de betterave dans le Puy-de-Dôme
p. 32 : Bancs moteurs
p. 37 : Apprentissage de la conduite d'une vendangeuse
p. 41 : Moisson dans le Pas-de-Calais

Remerciements

CFA de Brioude-Bonnefont
EDT Cantal
EDT Hauts-de-France
ETA Alexandre
ETA Ledent
ETA Tiercelin
ETA Verdier
ETA Veyre
Viti Service Dardenne
EPLEFPA de Bordeaux Gironde, Libourne Montagne
EPL de Marmilhat
EURL Guillaume Constant MAT
MFR Montauban-de-Bretagne
MFR de Mozas
UFA de Savy-Berlette

© mars 2019
Conception et rédaction : La Bande Organisée
Conception graphique : Laurent Gourdien
Photos © La Bande Organisée / EDT Hauts de France
Impression : Groupe Corlet





Guide réalisé dans le cadre de la convention de coopération signée entre les ministères chargés de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de l'Agriculture et de l'Alimentation et l'OCTA FAFSEA conjointement avec la FNEDT.

